



Conseil d'administration du 16 mars 2023

Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 35
Membres ayant donné mandat : 3
Nombre de voix : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20230019
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 2 mars 2023, s'est réuni le 16 mars 2023 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Laurent BERNARD, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, M. Christian BRUGERON, Mme Marie-Thérèse CHAPPELLE, M. Guy CHERON, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL, Mme Pierre DEMANGEAT, Mme Mariette EMILE, M. Pascal FACON représenté par Mme Laurence BOUVIER, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Christine LACOSTE, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représenté par Mme Hélène MEUNIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Mickaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : Mme Catherine CIBIEN à M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY à Mme Sylvie COISNE, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Nicolas de DAVYDOFF.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport d'activités 2022 de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-joint.

La directrice,


Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,


Stéphan MAURIN



Parc national
des Cévennes

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'établissement public du Parc national des Cévennes





Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2022 de l'établissement public du Parc national. Après deux années compliquées en raison de la crise sanitaire, les activités de l'établissement ont été mises en œuvre comme prévu avec notamment l'organisation d'événements en public. Cela a été le cas lors du lâcher de deux jeunes gypaètes barbus dans les gorges de la Jonte au mois de mai, de la *Fête de la Nuit* en août à Lasalle ou encore de la *Journée avec le Parc* en septembre à Saint-Germain de Calberte.

Les activités courantes ont elles aussi pu reprendre sans contraintes. Ainsi les 20 communes du Parc engagées dans un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ont, suivant le stade d'avancée de leur projet, poursuivi leurs collectes de données ou commencé à déployer leur plan d'actions. A noter qu'un échange très fructueux a eu lieu autour de ces démarches à l'occasion de la visite d'une délégation du Parc national des Pyrénées.

Les plantations de haies mellifères font partie des actions importantes du Parc en matière de biodiversité. A l'issue des trois appels à projets lancés par l'établissement, 50 agriculteurs et 19 collectivités ont été accompagnés pour planter 19 000 arbres et arbustes, soit un total de 20 km linéaire, qui constitueront une ressource alimentaire supplémentaire pour les pollinisateurs.

Suite à une forte affluence touristique durant la période de Covid, la fréquentation estivale a retrouvé son niveau habituel. Cependant l'établissement a reconduit l'expérience initiée en 2021 avec l'embauche de jeunes saisonniers issus du territoire pour sensibiliser les visiteurs au respect de la réglementation et des activités agropastorales. La cohabitation harmonieuse entre randonneurs et chiens de protection des troupeaux faisait notamment partie de leurs missions.

La présence du loup impose en effet de mobiliser tous les moyens adéquats pour protéger les troupeaux. Si les attaques ont davantage impacté la Margeride, le mont Lozère a également été concerné. Une première reproduction du loup, depuis son retour sur le territoire du Parc, a d'ailleurs été confirmée dans ce secteur cet été. Les agents se sont fortement mobilisés pour réaliser des constats sur les troupeaux prédatés et soutenir les éleveurs pour la réfection des clôtures ou la recherche d'animaux dispersés.

C'est le rôle de l'établissement que d'être aux côtés des habitants y compris dans ces moments difficiles pour construire ensemble un avenir durable pour le territoire. Afin de relever ces défis, la mobilisation et l'expertise de nos instances de gouvernance qui rassemblent les représentants des élus, des acteurs socio-économiques, des résidents... seront précieuses.

Le conseil économique social et culturel (CESC) a été partiellement renouvelé en raison de la faible participation de certains membres. Ainsi, 15 habitants permanents volontaires ont rejoint cette instance consultative afin de participer à la vie du territoire. De son côté, le conseil d'administration (CA) a terminé sa mandature en novembre. Après 7 ans passés à la présidence du CA, Henri Couderc n'a pas souhaité briguer un 3^{ème} mandat. L'équipe du Parc le remercie vivement pour son engagement. Un nouveau CA sera installé en janvier 2023.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Anne Legile
Directrice du Parc national des Cévennes





p5

Les temps forts de l'année 2022

p7

Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Produire et diffuser les connaissances	p. 7
Connaissance	p. 8
Protéger et restaurer	p.12
Surveillance du territoire	p.13
Espèces et milieux	p.14
Patrimoine culturel et paysager	p.15
Accompagner le développement durable	p.17
Agriculture et pastoralisme	p.18
Sylviculture	p.20
Chasse	p.21
Architecture, urbanisme	p.22
Artisanat et activités économiques	p.25
Transition énergétique	p.26
Eau	p.27
Tourisme et activités pleine nature	p.28
Faire connaître et accueillir	p.31
Éducation au développement durable du public scolaire	p.32
Sensibilisation du grand public	p.34
Structures d'accueil	p.37

p39

Le pilotage des politiques

Animation de la charte	p.39
Politiques régionales et nationales	p.42
Politiques européennes et internationales	p.43

p45

Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual	p.45
Massif Causses Gorges	p.47
Massif Mont Lozère	p.49
Massif Piémont cévenol	p.51
Massif Vallées cévenoles	p.53

p55

Ils nous ont rendu visite en 2022

p57

Gestion de l'établissement public

Autorisations d'emplois	p.57
Autorisations budgétaires	p.58
Les recettes encaissées	p.60
Fonds de roulement et trésorerie	p.61
Marchés publics	p.61

p62

Bilan de l'inter-parc

Les temps forts de l'année 2022



Les présidents et directions des parcs nationaux se retrouvent en Cévennes

Après deux ans d'annulation en raison du Covid, le séminaire des présidents et des directions des parcs nationaux s'est déroulé en Cévennes, du 6 au 8 avril dernier. Des visites de terrain ont notamment été organisées sur les thèmes de la Réserve internationale de ciel étoilé chez un hébergeur bénéficiaire de la marque *Esprit parc national* et chez un agriculteur du causse Méjean pour évoquer le service d'équarrissage naturel rendu par les vautours.



Roc et Rei del Causse s'envolent en cœur de Parc

Le 9 mai dernier, deux jeunes gypaètes barbus ont été installés dans une vire rocheuse au cœur du Parc national. Baptisés Roc et Rei del Causse par les écoliers, ils ont été parrainés par Gilles Vergely, directeur de la Maison des Vautours et Alexandre Vigne, vice président du Parc. Depuis 2012, ce sont ainsi 32 gypaètons qui ont été lâchés dans les Grands Causses dans le cadre du programme européen LifeGypconnect (voir article p 13).

Le Parc des étoiles !

Le 2 août dernier, le Parc a organisé la Fête de la Nuit avec la commune de Lasalle et la Filature du Mazel (voir p34). Trois jours plus tard, le comité de l'International Dark Sky Association a confirmé le label RICE, attribué au Parc depuis août 2018. Cette pérennisation du label récompense une fois de plus le travail mené avec les communes et les syndicats de l'électricité pour moderniser l'éclairage public et toutes les actions de sensibilisation conduites avec les partenaires pour valoriser le ciel étoilé.





19 000 essences mellifères fleurissent sur le territoire

L'établissement a pour ambition de devenir un territoire plus accueillant pour les pollinisateurs. Depuis 2021, il a lancé 3 appels à projets pour planter des haies mellifères. L'opération a été un succès puisque 54 agriculteurs et 19 communes se sont portés volontaires pour apporter une ressource supplémentaire aux pollinisateurs. 19 000 plants gratuits ainsi que des gaines de protection, des tuteurs et des paillages biodégradables ont été distribués aux porteurs de projets (voir article p 18).



Une journée de partage à Saint-Germain de Calberte

Le 24 septembre, en partenariat avec la commune de Saint-Germain de Calberte et de nombreux acteurs, l'établissement a organisé sa traditionnelle « Journée avec le Parc » afin de faire connaître ses métiers et les actions conduites sur le territoire. Des balades, des ateliers, des conférences et une table ronde ont été proposés au public (voir article p 35).



MamyCélium, lauréate du Trophée 2022

Le 3 novembre dernier, le conseil d'administration de l'établissement a remis le Trophée du Parc 2022 à Dylan Whalen, habitant de Val d'Aigoual, pour son association MamyCélium. C'est un projet innovant qui vise à restaurer des écosystèmes avec le mycélium qui est la partie végétative et souterraine des champignons (voir article p 43).



Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

L'acquisition et la diffusion des connaissances sur la biodiversité, les milieux et le territoire demeurent l'une des priorités de l'établissement public. Cette connaissance nécessite d'être structurée, organisée et sauvegardée pour être mobilisable dans le temps. C'est tout le travail des informaticiens et des géomaticiens du Parc qui développent des systèmes informatiques pour capitaliser cette connaissance. Cette année, plusieurs bases de données sur le suivi de la biodiversité ont ainsi été mises en place.



Connaissance

20 Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur le territoire

En 2022, 2 nouveaux lauréats des appels à projets de l'OFB, Vialas et St Germain-de-Calberte, ont rejoint les 18 collectivités engagées dans la démarche. L'année écoulée a également été marquée par le lancement de l'ABC porté conjointement par les communes d'Alzon et Arrigas. La démarche a bénéficié d'une large mobilisation des acteurs locaux et a vu une première année très riche en animations (17 rendez-vous) et en observations (nombreux papillons de jour, orchidées, Raton laveur...).

Les ABC ont contribué à la connaissance du territoire via une approche originale qui concernait souvent des groupes peu étudiés (champignons, papillons de nuit, punaises...) et des secteurs moins prospectés. Ils ont permis de tisser des liens avec les naturalistes locaux et de collecter, auprès d'eux, de nombreuses observations jusqu'alors non partagées (à l'échelle du Parc, en 2022, 17% des observations collectées étaient issues de bénévoles et de prestataires dans le cadre des ABC).

Les communes d'Ispagnac, St André-Capcèze et Pontails-et-Brésis ont orchestré leur seconde année avec efficacité. Au terme de cette séquence de 2 ans, elles auront respectivement proposé 40 et 28 dates d'animations grâce à une forte mobilisation d'habitants et d'associations bénévoles. Le Parc national y a contribué et a notamment organisé une série d'animations avec les écoliers.



2022 a vu la finalisation des projets de Génolhac, Val d'Aigoual et Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère. Le point d'orgue a été l'organisation d'ateliers participatifs destinés à partager les enjeux avec les habitants et à faire émerger des propositions d'actions. Les 4 plans d'actions ont été approuvés par les conseils municipaux et doivent, à présent, être mis en œuvre.

Leurs ABC étant terminés, les communes d'Arphy, Florac-Trois-Rivières et Saint-Privat de Vallongue ont quant à elles débuté l'application de leurs programmes en faveur de la biodiversité : conférences à destination des forestiers et des riverains, nettoyage de rives, adaptation d'un aménagement forestier, sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes, valorisation d'une châtaigneraie communale, fête de la nature.... Pour cela, elles ont bénéficié des conseils du Parc et des contributions de nombreux acteurs locaux avec lesquelles elles avaient tissé des liens.

L'un des temps forts a été la journée inter-ABC du 11 mai dernier, durant laquelle les agents et des élus de 12 communes ont pu partager leurs expériences avec des homologues du Parc national des Pyrénées (voir p56).



Centre d'archives et de documentation de Génolhac

2022 a été une période de transition pour le centre de documentation et archives. Après le départ l'année précédente de la responsable du centre, une chargée de mission en a assuré le fonctionnement jusqu'en juin dernier. Cette mission menée durant le premier semestre a également permis de finaliser le traitement du

fonds Pellet. Il est constitué à la fois d'archives familiales anciennes, d'archives d'entreprises et de l'ensemble des travaux de recherche menés par l'humaniste cévenol, le Dr Jean Pellet. Il s'agit concrètement d'une opération d'inventaire, de classement et de conditionnement débutée il y a de nombreuses années et qui s'est achevée. Ce travail garantit désormais de meilleures conditions de conservation et d'accès aux documents.

Lorsqu'elles ont pu être identifiées, certaines pièces relevant des archives publiques ont été transférées aux centres d'archives départementaux du Gard et de la Lozère. A l'issue de cette première étape, un état des lieux a été dressé avec l'appui d'un archiviste du centre de gestion de la Lozère. Sur cette base, la définition d'une politique documentaire plus précise et opérationnelle pourra être lancée en 2023 afin de proposer une nouvelle dynamique pour le centre.

Depuis juin 2022, une assistante documentaliste assure une permanence hebdomadaire pour la gestion courante, ainsi que pour le service aux consultants. Toutes les demandes de consultation sur site ou à distance (documents numérisés) ont pu être honorées cette année.

Découverte de 4 nouvelles espèces d'orthoptères

4 nouvelles espèces de sauterelles ont été découvertes cette année, portant à 102 le nombre d'espèces d'orthoptère (sauterelles, grillons et criquets) connues sur le territoire du Parc national. Certaines sauterelles émettent des sons audibles qui peuvent être détectés assez facilement de jour comme de nuit, mais d'autres, souvent nocturnes, émettent des sons inaudibles ou quasi à l'oreille humaine. L'utilisation d'appareils d'enregistrement des ultrasons permet de détecter et d'identifier ces espèces discrètes et nocturnes. C'est notamment grâce à ces avancées technologiques que ces 4 nouvelles espèces d'orthoptères ont été découvertes sur notre territoire. La Sauterelle du kermès (*Thyreonotus corsicus*), la Decticelle des sables (*Platycleis sabulosa*) et le Grillon des jas (*Gryllomorpha uclensis*) ont été observés pour la première fois ou confirmés dans les piémonts gardois de l'Aigoual, à l'occasion d'une formation encadrée par Julien Barataud, spécialiste de l'acoustique des sauterelles. L'Éphippigère carénée (*Uromenus rugosicollis*) a quant à elle été contactée par le spécialiste à Saint-Jean-du Gard.

L'avancée des connaissances et la découverte de nouvelles espèces sur le territoire du Parc doivent beau-



coup à la venue de naturalistes spécialistes qui viennent compléter les suivis réalisés par les agents du Parc. Un inventaire entomologique portant sur les papillons nocturnes (les hétérocères) a été réalisé par Gérard Labonne, naturaliste amateur (mais éclairé !), sur le secteur du lac des Pises sur l'Aigoual. De 2019 à 2021, des piégeages lumineux échelonnés de début juin à fin septembre ont permis de collecter 2 371 spécimens et d'identifier 487 espèces dont la très grande majorité sont nouvelles pour le Parc. Les espèces inventoriées se partagent entre des espèces d'affinités méditerranéennes et des espèces plus montagnardes. Comme pour d'autres inventaires, l'évolution de la dynamique de ces espèces sera particulièrement intéressante à suivre à l'avenir dans le cadre des changements globaux.



Une nouvelle liste commentée des amphibiens

Dans le cadre de sa stratégie scientifique, l'établissement public s'est engagé dans une démarche de synthèse des connaissances sur différents groupes biologiques, vertébrés et invertébrés. Cette année, les agents du Parc ont travaillé à une synthèse des connaissances acquises sur les amphibiens (crapauds,

grenouilles, rainettes et tritons). Comme pour les autres listes commentées produites à ce jour, cette dernière a pour objectif de dresser un état des lieux des connaissances de l'ensemble des espèces contactées sur le territoire du Parc national depuis 50 ans. La base de données de l'établissement sur les amphibiens comporte actuellement 5 623 données géo-référencées. L'analyse de ces données nous a permis d'apporter des informations sur la biologie, l'écologie et la distribution des 11 espèces d'amphibiens recensées sur le territoire du Parc national (dont 10

en cœur) sur les 36 espèces autochtones de France métropolitaine. Dans cette liste, chaque espèce est illustrée d'une photo. Contrairement à d'autres groupes biologiques comme les reptiles et les mammifères, les 11 espèces contactées sur le territoire du Parc sont toutes autochtones. Compte tenu des menaces qui pèsent sur ces espèces dépendantes des milieux aquatiques et aussi en raison de la présence de maladies (champignons, virus...) connues pour décimer certaines populations, une veille importante est réalisée par les agents du Parc sur ce groupe biologique. Comme pour les autres listes commentées déjà produites à ce jour, cette dernière est téléchargeable sur le site internet du Parc.

“ 5 623 données géo-référencées ”



La population d'Œdicnème criard des Causses est-elle en baisse ?

L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) est un oiseau limicole terrestre présent sur le territoire du Parc uniquement sur les Causses Méjean et Sauveterre. C'est une espèce typique et emblématique des pelouses à caractère steppique des Causses. En tant qu'oiseau rare et menacé en Europe, il fait l'objet d'un suivi par dénombrement des individus au cours de circuits pédestres, sous forme de boucles d'environ 4 km, effectuées par les agents du Parc à la tombée de la nuit. Ce protocole de suivi, mis en œuvre par le Parc depuis 1995, est reconduit tous les 3 à 4 ans. Ainsi, 8 sessions ont été réalisées entre 1995 et 2022. Cette année, l'aide apportée par Clara Garcia-Matos, étudiante en Master, a permis de prospecter tous les circuits définis sur le Causse Méjean (26 circuits) et le Causse de Sauveterre (7 circuits). Un effectif total de 35 à 46 individus d'Œdicnème criard a été dénombré dont 26 à 35 sur le Causse Méjean et 9 à 11 sur le Causse de Sauveterre. Lorsque l'on compare le nombre d'Œdicnème criard contactés sur les 28 circuits communs en 1995 et 2022, on constate qu'il existe une différence significative à la baisse entre ces deux



dates. En 1995, entre 50 et 73 individus ont été contactés contre 35 à 46 en 2022. Nous observons la même tendance lorsque l'analyse porte sur les 17 circuits suivis régulièrement au cours des 8 sessions réalisées entre 1995 et 2022, avec là encore, une régression significative du nombre d'Œdicnème criard contactés par circuit. Cependant, les fortes variations inter-sessions et la grande variabilité des circuits réalisés au cours des 8 sessions nous invitent à être prudents dans l'interprétation de ce premier résultat. À l'avenir, il conviendra de poursuivre le suivi de cette espèce pour voir si cette tendance à la baisse des effectifs se confirme. Une prochaine session de suivi est programmée pour 2025.



Les populations d'aigles royaux progressent au niveau national

À l'initiative de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et du Parc national, Florac a accueilli les 21 et 22 octobre dernier, une cinquantaine de membres du réseau national « Aigle Royal » afin de partager les connaissances acquises sur ce magnifique rapace emblématique des montagnes françaises.

Au bord de l'extinction il y a 50 ans, l'Aigle royal bénéficie d'une protection totale au niveau national depuis 1981. Depuis, sa population progresse sur l'ensemble du territoire. On estime entre 625 et 644, le nombre de couples nicheurs, dont 60 % dans les Alpes. Au moins 41 couples planent dans le ciel du Massif Central. Les 15 couples présents dans le Parc national font l'objet d'un suivi par les gardes-moniteurs. Par ailleurs, depuis 2012, dans le Massif Central, quelques 144 aiglons ont été bagués et 74 d'entre eux ont été équipés de balises GPS afin de suivre leurs déplacements durant leur période d'apprentissage. Si les mâles s'éloignent peu de leur zone géographique de naissance avant de quitter définitivement le domaine vital de leurs parents, les femelles peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres. Espèce longévive, l'Aigle royal a une espérance de vie de 30 ans. Si les populations se portent bien, plusieurs menaces pèsent sur elles, les principales étant liées au dérangement, aux parcs éoliens et aux lignes hautes tensions. Des efforts sont faits pour neutraliser ou équiper ces dernières de dispositifs anti-collision.

Une soirée grand public a été organisée dans le cadre de ces rencontres. Environ 70 personnes ont assisté à la projection du film « Aigle et Gypaète, Les Maîtres du Ciel » réalisé par Véronique, Anne et Erik Lapied et primé à plusieurs reprises, à la Genette verte de Florac. Des échanges ont eu lieu avec l'un des réalisateurs.



Première reproduction du loup sur le territoire du Parc

Comme chaque année depuis le retour du loup sur le territoire du Parc, les agents de l'établissement réalisent des prospections hivernales pour collecter des échantillons (excréments, poils, urines) en suivant des pistes dans la neige afin d'identifier le profil des individus détectés par analyse génétique. Ce suivi complète les informations provenant de témoignages et de pièges photographiques disposés dans cet objectif.

“
496 km
parcourus
à pied ”

Durant l'hiver 2021/2022, compte tenu d'un enneigement propice, 64 prospections ont été menées par les agents pour un total de 496 km parcourus à pied. Au cours de ces sorties, une piste de loup a été trouvée et une urine récoltée. Son analyse génétique a confirmé qu'il

s'agissait d'un loup de lignée italo-alpine. Par ailleurs, 71 fiches indices ont été transmises en 2022 pour expertise aux DDT de la Lozère ou du Gard (établissements coordinateurs).

Suite à la confirmation en 2021 de la présence de 2 loups ensemble sur le mont Lozère et aux analyses génétiques ayant identifié une femelle, un protocole estival de hurlements provoqués a été mis en place pour déceler une éventuelle reproduction. Ce protocole établi par l'OFB a été localement co-organisé par le Parc et l'OFB. 4 soirées de hurlements ont ainsi été réalisées durant le mois d'août, réunissant au total plus de 140 participants de diverses structures (OFB, ONF, louvetiers, professionnels agricoles, PNC...). Une

dizaine de points de hurlements ont été définis sur le mont Lozère entre l'étang de Barrandon et le Mas de la Barque, où la majorité des indices de présence (photos, excréments...) avaient été obtenus en 2021 et 2022. La reproduction d'un couple de loups a pu être validée lors de la dernière soirée du 30 août par l'identification de jappements et l'observation de louveteaux. Il s'agit là de la première reproduction confirmée du loup à l'Ouest du Rhône.





2. Protéger et restaurer

Les actions de protection ou de restauration d'habitats naturels nécessitent d'être comprises et partagées avec les acteurs locaux et les habitants du territoire mais aussi avec les usagers et les touristes en quête d'espaces naturels. Afin de mener à bien cette mission, les agents du Parc font preuve de pédagogie pour expliquer les enjeux écologiques et partager le sens de la réglementation, qu'elle soit nationale ou spécifique au cœur du Parc. Cela implique d'être à l'écoute pour échanger sur les pratiques afin qu'elles soient compatibles avec la préservation de la biodiversité. Le Parc national est en ce sens un laboratoire territorial « grandeur nature » du développement durable.

Surveillance du territoire

Veille et police de l'environnement : la prévention du risque incendie renforcée

Durant l'année, les gardes moniteurs et techniciens du service « connaissance et veille du territoire » ont dédié

“ 850 jours dédiés aux relations avec les habitants ”

850 jours au développement des contacts et des relations avec les habitants du territoire du Parc. Cette action demeure l'une des priorités de l'établissement public. En effet,

ce contact direct des agents de terrain avec les habitants, notamment du cœur, permet de renseigner et d'informer les résidents permanents sur la politique de l'établissement. Il s'agit de répondre à leurs interrogations et ainsi



de permettre une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans le cadre des activités développées.

2022 a été caractérisée par une sécheresse précoce qui est intervenue dès le printemps et s'est prolongée durant tout l'été et une partie de l'automne. Concernant les actions de police de l'environnement, une priorité a donc été donnée à la surveillance et la prévention des risques d'incendie. Au total, 229 jours ont été consacrés aux actions de contrôle, donnant lieu à 400 avertissements oraux et à 8 avertissements écrits. Cette année encore, les agents de terrain ont été épaulés par 7 agents saisonniers chargés de sensibiliser les visiteurs aux bons gestes à adopter dans un espace protégé ce qui a probablement permis de limiter les infractions.

Les demandes d'autorisations en légère hausse

En 2022, le nombre de demandes d'autorisations instruites s'élève à 358 soit une augmentation de 7% comparativement à l'année précédente (334). 349

“ 349 autorisations accordées ”

autorisations ont été délivrées et 9 demandes ont fait l'objet d'un refus.

Parmi les thématiques en augmentation, les autorisations pour l'agriculture. Elles sont passées de 22 à 29. Cette évolution traduit, dans un contexte de sécheresse précoce, une augmentation des demandes de création d'abreuvoirs, notamment sur le mont Lozère, pour économiser la consommation d'eau du réseau.

Les tirs d'élimination pour le sanglier ont fortement régressé cette année, pour revenir à un niveau stable.

10 demandes d'autorisations ont été accordées en 2022 contre 23 en 2021. Une baisse qui pourrait être attribuée à la diminution des dégâts dans les cultures.

Après 2 ans marqués par la crise sanitaire, les demandes pour des manifestations publiques ou sportives ainsi que le campement repartent à la hausse. Cette année, 3 nouvelles manifestations ont vu le jour : le trail Tarn Valley au printemps, le Zinzin trail en été et pour la première fois une course a été organisée en hiver : le trail duo blanc. A noter que les échanges avec les pétitionnaires se sont déroulés dans de bonnes conditions.



Sur les 349 autorisations accordées :

49 % (soit 170) concernent des travaux :

- ▶ 96 : architecture (bâti et travaux publics)
- ▶ 29 : agriculture
- ▶ 14 : eau
- ▶ 20 : forêt
- ▶ 11 : activités de pleine nature (travaux de signalétique...)

51 % (soit 179) concernent des activités :

- ▶ 46 : circulation
- ▶ 27 : manifestations sportives
- ▶ 26 : prises de vue avec survol
- ▶ 19 : manifestations publiques
- ▶ 15 : faune (prélèvement/transport/détention)
- ▶ 16 : campement
- ▶ 10 : tir d'élimination (Sanglier)
- ▶ 14 : cueillette
- ▶ 3 : création d'activité nouvelle
- ▶ 1 : réalisation d'une fosse pour l'enfouissement des déchets de venaison
- ▶ 2 : survol



Un accord trouvé avec la société Orange

L'opérateur de téléphonie Orange a mis fin à l'utilisation de poteaux bois à partir de mi 2021, pour des raisons de solidité et durabilité de leur réseau aérien. Ayant été averti de cette politique, l'établissement public a dès le printemps 2021 rappelé à l'opérateur la réglementation du cœur de Parc qui oblige à remplacer les poteaux existants par des poteaux bois et pour tout nouveau réseau de prévoir un enfouissement. Les courriers sont tout d'abord restés sans réponse et dans le même temps une centaine de poteaux ont été remplacés par des supports en métal ou en fibre composite imitation bois.

Après deux rendez-vous entre Orange et le Parc faisant suite à la mise en œuvre d'une démarche de police administrative, la société s'est engagée en juin dernier à changer tous les poteaux non règlementaires en cœur de Parc et à continuer à utiliser des poteaux bois conformément à la réglementation. Le changement des poteaux s'est opéré dans le courant de l'été.

Le dialogue avec la société a toujours été constructif et a permis d'envisager plusieurs solutions pour l'avenir notamment l'approvisionnement via une filière spécifique de bois local non traité dont les produits pourraient être mis au point et expérimentés en lien avec



l'IMT d'Alès ou encore une collaboration avec l'usine fabricant les poteaux composites utilisés par Orange pour les aider à développer des poteaux plus proches en termes esthétiques des poteaux bois actuels.

Espèces et milieux

2 nouveaux arrivants dans les falaises de la Jonte

Le 10^{ème} lâcher de Gypaètes barbus dans les Grands Causses s'est déroulé le 9 mai dernier dans le Parc national. Deux jeunes gypaëtons mâles âgés de 90 jours ont été libérés dans une vire rocheuse située dans les falaises de la Jonte, en cœur de Parc. Les oiseaux proviennent du zoo d'Ostrava en République Tchèque et du centre d'élevage d'Asters en Haute-Savoie.

Baptisés Roc et Rei del Causse par les écoliers de Sainte-Enimie et de Lanuéjols (48), ils ont été parrainés par Gilles Vergely, directeur de la Maison des Vautours et Alexandre Vigne, maire de Lanuéjols (30) et vice-président du Parc national.

Afin de les identifier, certaines de leurs plumes ont été décolorées et ils ont été équipés de bagues et de balises GPS afin de suivre leurs déplacements après leur envol. Celui-ci est intervenu à 127 jours pour Rei del Causse et à 129 pour Roc. Ce dernier apprécie les expéditions puisque juste après son envol, il a rejoint la Normandie puis l'Ardèche avant de planer jusqu'en Haute-Savoie, où il y est toujours. Rei del Causse, s'est quant à lui limité à l'Aubrac et la Haute-Loire. Depuis cet automne, le roi du



causse se cantonne dans les Gorges de la Jonte, comme 8 autres de ses congénères : Layrou, Adonis, Calendreto, Cévennes, Fario, Aven, Ophrys et Pyrénées.

Depuis 2012, ce sont au total 32 jeunes Gypaètes barbus qui ont été lâchés dans les Grands Causses en partenariat avec la LPO et le Parc naturel des Grands Causses, dans le cadre du programme européen Life Gypconnect qui vise à renforcer la population française de Gypaète barbu. L'objectif est de former un noyau de population dans le sud du Massif central, et d'établir des échanges entre les populations alpines et pyrénéennes afin d'assurer de meilleures chances de survie à long terme pour l'espèce. Le programme de réintroduction va se poursuivre (voir article p 44).

Patrimoine culturel et paysager

La lecture de paysages, un outil pour concevoir un PLU

La réalisation d'un document d'urbanisme est un projet complexe, qui nécessite d'établir une vision à 10 ans du territoire communal. Les responsables locaux doivent fixer des orientations en matière de constructibilité, d'activités agricoles, artisanales, de biodiversité... qui se traduiront par la mise en place d'outils réglementaires. Ces projets doivent être compatibles avec les orientations de la charte du Parc national.

Les équipes du Parc accompagnent donc les maîtres d'ouvrages afin de les conseiller et de qualifier ces démarches, à toutes les étapes. Afin de rendre plus concrète la phase diagnostic du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Florac-Trois-Rivières, le pôle Architecture, paysage et urbanisme de l'établissement a proposé des lectures de paysages collectives. Il s'agissait, sur 2 sites, d'observer un grand paysage, d'en détecter le caractère, les qualités, les dynamiques récentes, et d'échanger très librement sur ces sujets. Les membres du comité de pilotage du PLU, ainsi que le bureau d'études prestataire de la commune étaient présents.

Des croquis ont été réalisés in situ, au fil de la discussion, afin de conserver un témoignage illustré et spatialisé des échanges. La démarche a permis de cerner les traits essentiels du paysage et de mesurer l'impact de certaines décisions et orientations passées. En outre, les personnes présentes possèdent désormais un souvenir commun, utile pour les prochaines étapes du projet.



L'outil de lecture des paysages a été largement développé par les équipes du Parc : c'est avant tout un partage, sur le terrain, des valeurs d'un paysage, à toutes les échelles. Cela étant souvent très subjectif, il est intéressant d'en faire des sujets de dialogue, sur site. La démarche de « Reporters du paysage » avait été élaborée en 2021 dans cet objectif. Deux nouvelles sorties ont été réalisées cette année : une première à Monoblet et une seconde à Sainte-Croix Vallée Française. 3 administrateurs et un élu communal ont participé à ces balades autour des villages, durant lesquelles les échanges ont été très riches. Les enjeux forestiers, agricoles et architecturaux ont été les principales thématiques abordées.



Une réserve pour abriter la collection du musée du mont Lozère

L'établissement a poursuivi sa mobilisation pour assurer la conservation et la valorisation de cette collection. Cet engagement s'est concrétisé par le franchissement d'étapes majeures : il s'agit d'une part de la validation du projet scientifique et culturel par les services du ministère de la Culture (DRAC) et d'autre part, le lancement du chantier de construction d'une réserve dédiée. En cohérence avec le projet scientifique et culturel, la définition de la muséographie de la nouvelle Maison du mont Lozère s'est poursuivie avec l'appui du comité scientifique spécifique au projet.

Après une longue période de recherche de bâtiment ou d'un site pour accueillir cette réserve, avec l'aide des élus communaux, l'établissement a acquis un terrain sur la commune du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère au lieu dit Masméjean. Après la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre, fin août, les phases de conception de cet équipement ont été menées dans des délais très courts tout en respectant deux objectifs : créer les conditions idéales de conservation des objets de la collection en associant les services de la section musée de la DRAC à toutes les étapes et réaliser un bâtiment public exemplaire faisant référence.

Le permis de construire a été déposé en novembre et le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation afin que le bâtiment soit livré dans un an.



Le budget actuel du projet global est estimé à 424 084 €. Afin de limiter la part d'autofinancement de l'établissement, une aide a été obtenue dans le cadre du plan « France Relance » et une demande a été effectuée auprès des services de la DRAC.

Liés à la construction de cette réserve, deux autres chantiers ont continué à progresser : la conception de la Maison du mont Lozère, dont l'ouverture est prévue pour 2025, et le démontage du matériel scénographique de l'ancien musée, qui a été trié et réemployé. Les objets de la collection ont été rassemblés et isolés du reste du bâtiment pour que la mairie puisse en prendre possession.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU





3. Accompagner le développement durable

L'année 2022 aura été marquée par la poursuite du projet de plantation de haies mellifères à destination des agriculteurs et des collectivités. Des journées de démonstrations techniques ont été organisées afin d'encourager la duplication des prairies naturelles. Par ailleurs, les sous-commissions agricoles se sont à nouveau réunies sur les massifs. Suite à leur demande, un document synthétique présentant la réglementation du coeur de Parc sera prochainement édité. S'agissant de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'observatoire partagé est maintenant pleinement opérationnel. Afin d'améliorer cet équilibre, les plans de chasse pour le Cerf, qui ont été fortement augmentés cette saison, ont été réalisés à 80 % ce qui constitue une première depuis leur ins-



Agriculture et pastoralisme

20 km de haies plantés sur le territoire

Cette année a démarré par la livraison de 7 900 plants en janvier pour 40 agriculteurs suite à un 1^{er} appel à projets (financement FEDER). Les haies composites mellifères plantées ont plutôt bien résisté malgré la canicule. Puis, le Plan de Relance a permis d'accompagner 12 agriculteurs supplémentaires et un 3^{ème} appel à projets a été lancé à destination des collectivités. Sur les 38 dossiers de candidatures reçus, 19 communes ont été sélectionnées. Au printemps, des visites de diagnostic ont eu lieu pour ces nouveaux projets. Ce sont 11 000 plants supplémentaires qui ont été commandés en fin d'année et qui seront plantés courant 2023. Le travail du sol et la plantation de haies pour les communes sont réalisés par BRL espace verts. Une partie du linéaire sera planté dans le cadre de chantiers participatifs avec les scolaires et les habitants. Des panneaux ont été fabriqués pour communiquer auprès du grand public sur ces plantations et les intérêts des haies. Les formations animées par AGROOF et le COPAGE déjà réalisées en 2021 ont de nouveau eu lieu cette année pour ces nouveaux porteurs de projet. Vincent Lefèvre (Vabres) et Thierry Atger (L'Estrade) ont accueilli les formations de préparation à la



plantation. Les agriculteurs ont reçu les conseils techniques pour préparer le sol, mettre en jauge les plants et réaliser leur plantation. Par ailleurs, une formation sur la régénération naturelle assistée a eu lieu chez Philippe Clément (Ferme du Fraisse). Le principe est de laisser la haie se développer spontanément en intervenant le moins possible ce qui permet une économie de temps et d'argent par rapport à la plantation qui représente un investissement. De plus, une haie spontanée est constituée de plants adaptés aux conditions locales ce qui favorise leur résilience. Ce projet a aussi mobilisé les collégiens de Florac qui, dans le cadre du cours de Sciences et Vie de la Terre (SVT), ont participé à une animation chez les maraîchers Alexis Tsabalas (Ispagnac) et Laurence Bourry (Bédouès-Cocurès) afin de les aider à construire leur projet de plantation.



La butineuse pour dupliquer les prairies naturelles

Depuis 2020, en collaboration avec les éleveurs du territoire, le Parc national conduit des essais de semis et de récolte de prairies permanentes. Ces essais de duplication de prairies ont pour vocation d'obtenir des stocks semenciers diversifiés et locaux sur les exploitations pour implanter des prairies permanentes économes en charges, adaptées au territoire et qui répondent aux objectifs de production des éleveurs.

Deux méthodes de duplication de prairies ont été testées chez plusieurs éleveurs : la méthode de « transfert de foin » (qui consiste à utiliser le foin en entier) et celle de « moisson » (qui n'utilise que les graines du foin). Cela a permis de récolter 120 kg de graines depuis 2020 et de réimplanter 5,5 ha avec des semences locales de prairies.

En juillet, le Parc national a organisé plusieurs sessions de démonstration d'une nouvelle machine de récolte de graines prairiales dénommée la butineuse plus adaptée au contexte des vallées cévenoles. Plus d'une vingtaine de personnes ont assisté à la récolte de graines sur 4 ha de prairies à la Can de Ferrières et au Bramadou. Ils ont pu observer la machine à l'œuvre et échanger sur la technique et les intérêts de la récolte de graines locales avec l'entreprise Semence Nature et un agent du Parc national.

La « Butineuse » ou « eBeetle 2.0 » est un engin agricole innovant pesant moins de 100 kg, inventé en Suisse, exclusivement pour récolter des prairies diversifiées. Cette machine autotractée (par des batteries électriques) peut récolter des prairies même sur des terrains difficilement praticables et avec une forte pente.

La machine « brosse » les espèces végétales en graines, ces dernières sont ensuite aspirées dans le réservoir de la « Butineuse ». Cet engin est très maniable et peut récolter des graines dès 5 cm du sol sans coucher le foin, qui peut être fauché par la suite.

Cet outil permet de récolter la semence de 1 à 2 ha de prairies par jour.

Ainsi, la récolte de ces graines va permettre l'ensemencement d'environ 4 ha en prairies locales et diversifiées chez 4 éleveurs basés dans les vallées cévenoles. Certains exploitants agricoles se sont dits intéressés par cette technique pour « réparer » des dégâts de sanglier ou encore pour « enrichir des prairies qui s'appauvrissent ».





Un projet de territoire sur la châtaigneraie cévenole

En décembre dernier, après une période de concertation importante, le plan d'action territorial pour la châtaigneraie des Cévennes a été présenté à l'ensemble des membres du comité de pilotage constitué de professionnels agricoles et forestiers, d'élus, d'associations et d'institutions (chambres d'agriculture, CNPF ...).

L'objectif est de développer une dynamique autour de la châtaigneraie qui prenne en compte la filière fruitière

mais aussi d'autres composantes comme la filière forestière, son rôle pour l'élevage et l'apiculture, le tourisme ou le patrimoine naturel et culturel qui lui sont associés.

Ce plan d'action s'organise en quatre axes :

- ▶ le développement territorial,
- ▶ la production fruitière ;
- ▶ la production forestière ;
- ▶ la communication et la gouvernance.

Dans un contexte de changement climatique où les châtaigniers sont fragilisés, les enjeux sont forts mais la validation récente de l'AOP apporte aussi une belle opportunité.

La rénovation des vergers, l'installation et l'accès à des outils de transformation et des conseils techniques sont des priorités, de même que la nécessité de valoriser le bois de qualité intermédiaire afin d'avoir une sylviculture de qualité. Il s'agit également de communiquer sur cet élément important de l'identité cévenole.

A la suite de ce travail, il sera demandé à chaque partie prenante de se positionner sur le plan d'action pour bien répartir la mission de chacun et désigner des pilotes sur chaque thématique.

Retour d'expérience sur le sylvopastoralisme expérimenté au Mas de la Barque

Le 30 août, l'établissement public du Parc a rassemblé une vingtaine de personnes - agriculteurs, bergers, élus, et un technicien de l'ONF - pour échanger sur le thème du sylvopastoralisme. Le groupement pastoral du Mas de la Barque a accueilli les visiteurs sur son estive ovine, qui a fait l'objet de différents travaux de réouverture forestière. Le groupement a fait couper l'ensemble d'un boisement de pins à crochets de 9 ha, et fait éclaircir d'autres boisements, de 12 et 10 ha, en conservant un arbre tous les 10 mètres. Dans les zones complètement défrichées, le genêt purgatif, espèce qui apprécie la lumière, est rapidement devenu dominant. L'ombrage des pins qui ont été conservés dans les autres parcelles a au contraire limité son développement. Aux taillades de la Sénégrière, sur 2,5 ha d'une forêt ancienne de hêtres, le Parc a élagué les vieux arbres et coupé une partie des jeunes plants. Le berger est satisfait des travaux réalisés. Outre l'apport de lumière qui permettra à l'herbe de se développer en sous-bois, ces travaux lui permettent d'avoir une bonne visibilité sur le troupeau.

Dans le contexte de changement climatique, il est important de revaloriser la place des arbres pour mieux les intégrer dans les systèmes agro-pastoraux. Selon les



essences, ils peuvent apporter différents bénéfices. En créant un microclimat, ils protègent le tapis herbacé des sécheresses, permettant un report sur pied de la végétation : l'herbe reste appétente plus longtemps. Par leur réseau racinaire et mycorrhizien, les arbres fixent le sol et empêchent l'érosion. Ils limitent le développement de certaines espèces affectionnant la lumière, comme les genêts. Les arbres fournissent aussi un abri pour les animaux (ombrage en été), et peuvent être une source de nourriture pour le troupeau (fruits, feuillage). Cependant, le sylvopastoralisme, que l'on pourrait définir comme « le mode de gestion durable d'un espace naturel associant des objectifs à la fois pastoraux et forestiers », se doit d'intégrer le besoin de régénération de la forêt, garante de la durabilité du système. Une prise en compte d'autant plus nécessaire que le pâturage s'effectue sous des arbres d'espèces peu longévives, comme les pins. La régénération peut être assurée par la mise en défens régulière de certains secteurs.





Les sous-commissions agriculture, des moments d'échanges et de partage

Fin 2022, les sous-commissions agriculture, se sont tenues sur 3 massifs du Parc : Causses-Gorges, Mont-Lozère et Vallées Cévenoles ; celle de l'Aigoual est prévue pour le début de l'année 2023. Ces instances locales permettent d'échanger entre agriculteurs, élus et techniciens du Parc en dehors des rencontres individuelles. Elles sont un lieu de discussion sur les sujets d'actualité, les besoins des agriculteurs et les projets de l'établissement.

Le besoin d'explicitation sur les demandes d'autorisation avait déjà été formulé lors des précédentes rencontres. C'est ainsi qu'un document synthétisant la réglementation du cœur de Parc élaboré par l'établis-

sement a pu être enrichi par les remarques des participants. Le travail va se poursuivre afin que cet outil soit distribué aux exploitations concernées. Le fonctionnement interne de l'établissement et les enjeux pris en compte pour l'instruction des demandes d'autorisation ont également été expliqués. L'objectif de la réglementation est de préserver le territoire : ses paysages, ses espèces et leurs habitats mais aussi les activités qui le façonnent.

La présence du loup a été abordée lors des discussions avec des questions sur le positionnement du Parc. Le soutien à la protection des troupeaux a été réaffirmé.

Un point rapide a été proposé sur l'avancement du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Un communiqué de presse ainsi que des réunions d'information seront proposés début 2023, lorsque les agents disposeront de toutes les informations nécessaires. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pourront être contractualisées avec des entités individuelles et collectives.

D'autres thèmes ont aussi été abordés comme la création de bâtiments en cœur de parc, la production d'énergie solaire, les suivis naturalistes sur les terrains agricoles, la récupération de l'eau de pluie ou encore les expérimentations menées par le Parc (duplication de prairie, sylvopastoralisme, ramasseuse de cailloux...).

Les agriculteurs présents ont dit apprécier ces moments. Cependant une participation relativement faible doit questionner l'intérêt de pérenniser ce format.

Sylviculture

Les diagnostics écologiques et patrimoniaux : un outil au service des forestiers

Lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan simple de gestion PSG (forêt privée) ou d'un aménagement forestier (forêt publique), l'établissement public réalise, en amont, un diagnostic écologique et patrimonial. À partir de l'analyse des données disponibles et des constats réalisés sur le terrain, le technicien ou la technicienne Forêt de l'établissement rédige un rapport synthétique et le transmet au propriétaire (ou au gestionnaire) de la forêt concernée. Ce diagnostic permet d'informer ce dernier des enjeux environnementaux et patrimoniaux existants. Espèces rares ou protégées, habitats naturels remarquables, préservation de la ressource en eau, protection des sols et sauvegarde des paysages sont autant d'éléments abordés. Le diagnostic propose également des recommandations en termes de gestion forestière, pour chacun de ces enjeux, et rappelle les dispositions réglementaires en vigueur (issues du Code forestier ou de la réglementation spécifique au cœur du Parc national des Cévennes). Le proprié-



taire et le gestionnaire disposent ainsi de toutes les informations nécessaires pour élaborer un document de gestion durable, de qualité, qui définit une sylviculture tenant compte des fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt. La restitution de ce diagnostic constitue par ailleurs un temps d'échange privilégié entre les agents du Parc et les propriétaires et les gestionnaires forestiers, au cours duquel il est possible d'étudier ensemble les modalités de gestion compatibles avec les objectifs de production de bois et les enjeux écologiques et patrimoniaux.

En 2022, ce sont ainsi 2 diagnostics écologiques (en forêt privée) et 3 « porter-à-connaissance » (en forêt publique) qui ont été produits par l'établissement. 3 autres diagnostics écologiques sont par ailleurs en cours de finalisation.



Révision des recommandations de sylviculture

Parmi les documents stratégiques cadrant la politique forestière de l'établissement figurent les « Recommandations de sylviculture pour la zone centrale du Parc ». Ce document, approuvé par le Conseil d'administration du 15 décembre 1997, a ainsi servi, durant 25 années, de support de concertation avec les acteurs forestiers du cœur de Parc, et notamment avec l'Office

national des forêts (ONF). Compte tenu des évolutions importantes des pratiques forestières et dans un contexte de changement global de plus en plus prégnant, il est apparu nécessaire de réviser et mettre à jour ces recommandations sylvicoles.

Le Parc, l'ONF et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Occitanie ont ainsi engagé ce travail en 2022. Plusieurs réunions ont permis de commencer à définir ensemble des recommandations qui visent à mettre en œuvre une gestion forestière :

- ▶ durable et adaptative, afin de renforcer notamment la résistance et la résilience des peuplements forestiers face au changement climatique ;
- ▶ qui alimente la filière bois, tout en augmentant le caractère naturel des forêts ;
- ▶ respectueuse de l'environnement et des paysages.

Les échanges sont ainsi l'occasion de confronter des objectifs et visions de la gestion forestière parfois différentes, mais ils permettent d'aboutir à des recommandations concrètes validées et acceptées par tous. Cette démarche concertée permet ainsi de garantir une bonne appropriation de ce document par les gestionnaires forestiers du territoire du Parc national. Le travail se poursuit actuellement et devrait permettre la finalisation et la diffusion de ce document d'ici la fin de l'année 2023.

Chasse

Des prélèvements de cerfs en forte augmentation

Les taux de réalisation des plans de chasse pour la saison 2021/2022 ont été particulièrement satisfaisants, et ce, alors qu'ils avaient augmenté de plus de 15 % par rapport à la saison précédente. L'investissement important des chasseurs, tout au long de la saison, mérite à ce titre d'être souligné.

Sur l'ensemble du cœur du Parc national, le taux de réalisation est de 80 % pour le Cerf. 829 animaux ont été prélevés, ce qui n'avait jamais été atteint depuis l'instauration des plans de chasse, au début des années 1980. Cela répond à l'objectif de diminution du niveau de population de cerfs, notamment sur les massifs de l'Aigoual et du mont Lozère, qui concentrent à eux seuls près de 85 % des prélèvements. Cet objectif, défini par l'établissement public et ses partenaires cynégétiques, forestiers et agricoles, sur la base des suivis mis en œuvre dans le cadre de l'observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (voir article dédié en page suivante), vise à réduire la pression des cervidés sur les forêts et les exploitations agricoles.

Afin de poursuivre les efforts pour améliorer l'équilibre entre les ongulés sauvages, les milieux naturels et les



activités humaines, le conseil d'administration de l'établissement, à l'issue d'une phase de concertation approfondie (réunion des 6 sous-commissions, de la commission cynégétique et consultation du conseil scientifique du Parc), a acté une nouvelle augmentation conséquente (de plus de 20 %) des plans de chasse du Cerf pour la saison 2022/2023. Sur l'Aigoual, où la situation est la plus problématique, cette augmentation atteint 34 %.





L'Observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est opérationnel

Évaluer l'équilibre entre le grand gibier et les activités sylvicoles et agricoles est complexe et il n'existe pas de méthode simple et efficace pour y parvenir. Depuis 2017, en partenariat avec les acteurs du secteur agricole et forestier, les chasseurs, les services de l'État et des experts scientifiques nationaux, le Parc national a mis en place un outil collectif et participatif : l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Dans la pratique, il se traduit par un site internet qui est composé

de 6 volets complémentaires. Les données accessibles sur le site concernent les plans de chasse ou encore les indicateurs de changement écologiques (ICE). Ces derniers consistent à suivre 3 familles d'indicateurs : les comptages nocturnes permettent chaque année, au printemps, d'évaluer l'évolution de l'abondance des cervidés sur un périmètre donné ; les indices de performance mesurent les variations de la condition physique des animaux. Enfin, ce volet englobe également un suivi de la pression des cervidés sur la végétation forestière sur l'Aigoual, via un réseau de 318 placettes relevées chaque année sur 3 300 ha de forêt.

L'observatoire permet également aux forestiers de déclarer les dégâts occasionnés sur leurs parcelles. Depuis 2019, 114 propriétaires et gestionnaires ont effectué une déclaration. Près de la moitié de ces signalements concerne l'Aigoual et un tiers le mont Lozère. L'observatoire centralise ainsi toutes les données existantes avant sa création et celles collectées via l'outil, ce qui permet un partage d'information plus important entre les différents partenaires et aide à la prise de décision.

Après 5 ans de mise en place et de coordination grâce à des financements nationaux et européen l'outil est fonctionnel. Toutefois, les financements extérieurs étant arrivés à terme, une réflexion a été engagée entre les différents partenaires pour pérenniser cet outil.

Architecture, urbanisme

Aire de Côte, une rénovation nécessaire

Le gîte Aire de Côte doit faire l'objet d'importants travaux de rénovation pour améliorer l'accueil et le confort du public ainsi que la fonctionnalité technique du site. Ainsi certains dortoirs seront transformés en chambres, une salle d'activités sera créée, le logement du gérant sera entièrement rénové....

Ces travaux permettront par ailleurs d'inscrire le gîte dans une démarche plus écologique afin de pérenniser son existence (sécurisation de son alimentation en eau et diminution de ses consommations, remplacement de sa chaudière fioul par une chaudière biomasse).

L'année 2022 a été rythmée par les études indispensables pour finaliser le projet. Ces derniers mois ont permis d'approfondir la connaissance du site et de diagnostiquer précisément les évolutions à apporter au bâtiment sur le plan spatial en prenant en compte les problématiques techniques que le site impose. Pour mener à bien cette réflexion, l'établissement a été accompagné par plusieurs bureaux d'études spécialisés, notamment sur les questions sanitaires : l'alimentation en eau du gîte et la qualité des ressources disponibles (FAGGE et ANTEA), la réhabilitation de

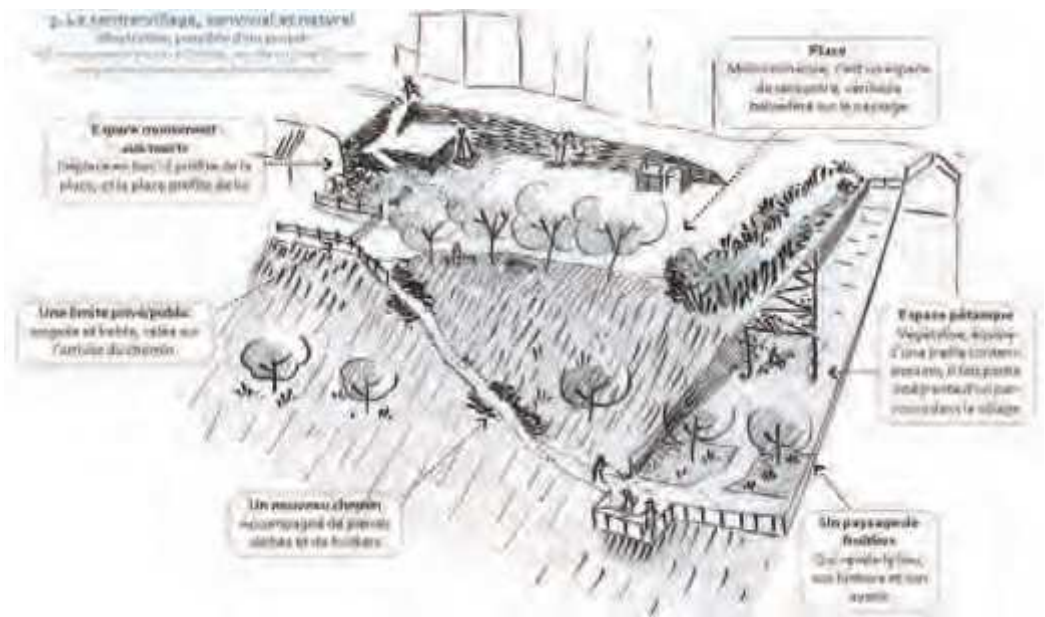


l'assainissement existant (AQUATIRIS). Les problématiques liées aux enjeux structurels du bâtiment ont fait l'objet de sondages réalisés par INSE. Enfin, la sécurité et l'accessibilité du bâtiment inhérentes à tous les sites recevant du public ont été au cœur des réflexions afin de le rendre accessible à tous les publics (INSE et APAVE).

Afin que la réflexion soit complète, l'établissement a étudié l'histoire du bâtiment pour déterminer ses différentes périodes de construction. Cette recherche historique a permis de retrouver les minutieuses archives de l'ONF et la place qu'a occupé Aire de Côte dans le reboisement de l'Aigoual. Ces documents sont aujourd'hui consultables aux Archives départementales du Cantal.

Un accompagnement pour requalifier les espaces publics de Cassagnas

La commune de Cassagnas a sollicité l'appui du pôle architecture, urbanisme et paysage de l'établissement afin d'améliorer les espaces publics de son village. Candidate à l'appel à projets pour la plantation de haies mellifères, elle souhaitait en effet, à cette occasion, repenser certains sites du village. Le chargé de mission urbanisme et paysage du Parc, a proposé aux élus une déambulation dans le village afin d'échanger sur les problématiques rencontrées et sur les espaces publics (aménagement, usages...). Suite à ce diagnostic partagé sur le terrain, l'établissement public a mis en forme son regard sur les espaces rencontrés : des schémas, coupes et photos ont illustré un point de vue et des constats. Un croquis synthétisant les orientations d'aménagements possibles a été présenté à l'ensemble du conseil municipal.



Il est notamment proposé de créer une place de village et des circulations piétonnes plus attractives, valorisant les espaces publics. Le patrimoine cévenol peut trouver une place contemporaine dans ces projets : murs en pierre sèche, treille, arbres fruitiers. La commune a validé ces propositions et souhaite désormais les réaliser, en partie avec ses agents communaux. Les équipes du Parc poursuivent leur accompagnement technique dans cette optique.

Autorisation de travaux : la démarche explicitée aux collectivités

En mars dernier, l'établissement public a organisé 3 rencontres à destination des mairies afin de clarifier la démarche administrative à effectuer lors de la réalisation de travaux en cœur de Parc. Elles ont rassemblé une trentaine de personnes.

En cœur de Parc, une réglementation encadre la bonne pratique des activités humaines afin qu'elles aient le moins d'impacts possibles sur les milieux naturels et la biodiversité. C'est notamment le cas pour la réalisation de travaux sur des bâtiments ou des ouvrages, afin de conserver le caractère authentique des paysages du territoire. Le Pôle architecture urbanisme et paysages de l'établissement a proposé de rencontrer les secrétaires de mairie et les élus en charge de l'urbanisme afin d'échanger sur ces questions. Il s'agissait surtout de rappeler la démarche et les délais nécessaires, en expliquant le parcours d'une

demande. L'instruction des demandes est du ressort des collectivités, en lien étroit avec les services de l'État (DDT). Le Parc, quant à lui, donne un avis conforme en s'assurant que le projet respecte la réglementation. Le contenu des dossiers a fait également l'objet d'échanges : les documents sont en effet parfois envoyés tardivement ou sont incomplets, compliquant ainsi la tâche des communes et des techniciens du Parc. Ces rencontres ont donc permis de clarifier les rôles de chacun et améliorer les échanges afin de traiter de façon optimale les dossiers, ce qui représentera un gain de temps pour les porteurs de projets, les mairies et l'établissement public.



Et si on réinventait l'espace public... avec la pierre sèche ?

L'établissement public est impliqué depuis de nombreuses années dans la promotion de la pierre sèche et de la lauze. Ainsi, dans le cadre de « Laubapro » (un programme de soutien à la filière pierre, financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Région Occitanie), il s'est intéressé aux espaces publics et à l'usage de la pierre sèche dans les aménagements.

Sa mission a consisté à établir un projet paysager sur trois cols emblématiques du territoire : Montmirat, Jalcreste et Perjuret. Ces lieux ont été choisis pour leur situation géographique (des portes d'entrées du Parc révélant des grands paysages remarquables), leur complexité (usages et contraintes multiples) et leur nature historique et symbolique (des lieux de passage et de halte). La finalité étant d'utiliser la pierre sèche comme solution technique et esthétique dans les projets.

Les études ont été réalisées par 2 stagiaires de l'école de la nature et des paysages de Blois, avec laquelle l'établissement a signé une convention de partenariat



en 2016. Le Parc a souhaité travailler en format « atelier », pour que chacun puisse s'exprimer et participer aux projets. L'ensemble des partenaires était convié pour co-construire les propositions.

L'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) a été missionnée pour accompagner et conseiller les étudiantes. Il s'agissait d'inscrire les dessins et propositions dans une réalité technique. Suite à ce travail de diagnostic, de concertation et de conception qui s'est achevé fin septembre 2021, les dessins des stagiaires, Alicia Juge et Manon Diekmann, ont été compilés dans un livret à destination des maîtres d'ouvrage. L'objectif était de sensibiliser et promouvoir l'utilisation de la pierre sèche dans les aménagements d'espaces publics. Différents usages sont ainsi illustrés et réunis dans un document simple et agréable. 900 exemplaires ont été distribués aux partenaires du

Parc et le livret est téléchargeable sur notre site. <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/actualites/et-si-reinventait-lespace-public-avec-la-pierre-seche>



Parution du cahier sur « Les menuiseries extérieures »

Un deuxième cahier de recommandations a été imprimé et sera bientôt disponible auprès du pôle architecture, urbanisme et paysages de l'établissement : un ouvrage de 38 pages dont un dépliant de 6 pages, pour tout savoir, ou presque, sur la rénovation des menuiseries dans le bâti ancien.

Après le succès des « enduits extérieurs » (2021) dont une édition révisée est parue en juillet 2022, ce cahier poursuit la collaboration avec les experts du patrimoine de l'École d'Avignon.

« Les menuiseries extérieures » s'adresse aux habitants qui souhaitent entreprendre des travaux sur un bâti ancien pour en améliorer le confort et l'esthétique. Il donne des clés pour comprendre la place de cet élément du patrimoine dans l'his-



toire du bâti traditionnel. Il apporte des solutions pour conserver les qualités d'un bâtiment et entretenir, restaurer ou remplacer ses menuiseries. Conçu autour de questions courantes, il fournit des réponses techniques, abondamment illustrées et commentées, des conseils et une méthode. Chaque partie du guide permet de construire « son projet » : du cas classique au cas particulier, de l'entretien courant à la pose de menuiseries neuves. Des renvois graphiques signalent les autres pages du guide à consulter pour préciser le projet. Le dépliant central présente les styles rencontrés sur le territoire, par époque, depuis le Moyen-Âge, et donne des exemples d'interventions possibles. En fin de guide, sont indiquées des recettes de peintures naturelles à faire soi-même.

Une mallette d'échantillons de peintures naturelles, également réalisée avec l'École d'Avignon, est disponible auprès du pôle architecture.

La version web de ce cahier est accessible sur www.cevennes-parcnational.fr

Artisanat et activités économiques

12 nouveaux acteurs adhèrent à *Esprit parc national - Cévennes*



En 2022, 10 prestataires touristiques et 2 producteurs ont rejoint le réseau *Esprit parc national*, portant à 195, le nombre de produits estampillés en Cévennes.

▶ **6 nouveaux hébergements** : gîte l'Or des Cévennes (Saint-André Capcèze), gîtes du Pouget (Pourcharesses), gîte du Mas du Tes (Saint-Sébastien d'Aigrefeuille), Auberge des Cévennes (Pont-de-Monvert), camping la Molière (Vébron) et le gîte du Castanet (Collet-de-Dèze).

▶ **1 sortie accompagnée** : balade et soirée astronomie près de Villefort.

▶ **15 séjours de découverte** :

> 5 séjours proposés par Languedoc Nature pour faire le tour du mont Lozère et du causse Méjean en randonnée, découvrir les grands rapaces, skier et randonner en raquettes sur le mont Lozère.

> 7 séjours proposés par Semelles au vent pour s'adonner à des aventures familiales, effectuer le tour de l'Aigoual à pied ou en VAE, prendre soin de soi en optant pour l'un des 3 séjours « Bien être ».

> 2 séjours proposés par Sud Randos pour découvrir les Gorges du Tarn ou la partie Sud du Chemin de Stevenson.

> 1 séjour accessible aux personnes à mobilité réduite proposé par Handi Cap Evasion pour arpenter le mont Lozère avec des joëlettes.

▶ **2 producteurs** :

> Le potager de la Traversière (Gorges du Tarn Causses) produit des légumes frais de saison.

> Le clos de la Rouvière (Molezon) propose une gamme de vin blanc et rouge.

Cette année, 22 bénéficiaires étaient concernés par le renouvellement de la marque. Parmi eux, 5 n'ont pas souhaité poursuivre leur engagement (arrêt d'activité, travaux en cours...). 11 ont obtenu un avis favorable lors de l'audit et 6 devaient corriger un ou deux usages pour avoir un score suffisant. Les améliorations attendues portent sur la gestion de l'eau et les produits d'entretien. Il s'agit d'actions simples à mettre en place et qui n'empêchent pas d'envisager un renouvellement à court terme.

Par ailleurs, 6 prestataires touristiques ont été tirés au sort par l'OFB pour contrôler la conformité de leurs activités avec la marque. Tous les audits réalisés par ECO-CERT ont été positifs.

Concernant l'animation du réseau, deux journées ont été organisées. En mars, dans les vallées cévenoles, 9 structures ont été accueillies au village de gîtes de Barre des Cévennes pour une matinée d'échanges autour des outils de promotion déployés par le Parc national. L'après-midi a été consacré à la plantation de haies mellifères sur le sentier de découverte de la Roque. En avril, sur le massif Causses-Gorges, 9 bénéficiaires se sont réunis au domaine de Cabridelles. A cette occasion, les participants ont évalué la biodiversité présente sur une parcelle de vignes en bancel.

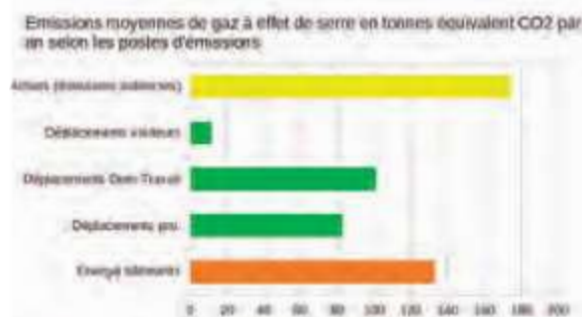


Transition énergétique

L'établissement évalue son bilan carbone

L'établissement public du Parc national agit pour réduire l'impact énergétique et environnemental de son activité en conduisant plusieurs actions : isolation des bâtiments et installation de chaudières bois, intégration de véhicules électriques légers dans son parc automobile, formation à l'écoconduite, développement de la visioconférence et du télétravail. Afin de structurer et d'approfondir sa démarche, il a évalué son bilan carbone. Entre 2018 et 2021, l'activité de l'établissement a généré 502 tonnes de CO2 soit l'équivalent des émissions de 55 personnes vivant en France. Ce bilan inclut les émissions indirectes liées à la production des biens et services achetés par le Parc.

Les déplacements constituent le premier poste d'émissions (39%). Outre la poursuite des mesures déjà mises



en place qui devraient produire leurs effets sur le prochain bilan, le renforcement de l'usage du vélo pour certaines missions de terrain, le développement du covoiturage pour les trajets domicile-travail sont des pistes d'amélioration. D'autres actions sont testées par les services, comme la prise en compte de l'accessibilité des

animations de terrain en transport en commun pour le programme estival 2023.

Les émissions des bâtiments (26 % du total) devraient être réduites drastiquement grâce aux investissements réalisés. Des gains seront encore possibles, notamment grâce aux efforts de sobriété des agents (limitation du chauffage, attention renforcée sur les consommations d'électricité...).

Enfin le Parc poursuivra sa politique d'achats durables en optimisant ses besoins (allongement de la durée de vie des équipements...), en favorisant le réemploi (comme il le fait déjà en réutilisant des lauzes issues d'autres chantiers pour la rénovation de toitures) et en recherchant les produits les moins impactants possible.

Ce bilan sera mis à jour régulièrement pour suivre son évolution et les effets des actions menées.

Poursuite de la lutte contre la pollution lumineuse

Le label de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), attribué au Parc depuis 2018 et renouvelé en août dernier, est conditionné à la réalisation d'un programme de modernisation de l'éclairage public des communes.

L'établissement public du Parc a lancé un nouveau programme de rénovation de l'éclairage en partenariat avec les communes, Alès Agglomération et les syndicats d'énergie, le SDEE 48, le SMEG 30, le SDE 07, grâce à une enveloppe de 500 000€ attribuée par l'État dans le cadre du plan « France Relance ».

Les critères définis par le conseil d'administration de l'établissement pour attribuer cette enveloppe sont basés sur plusieurs principes : respect des critères techniques pour le matériel posé (lumière orientée vers le sol, température de couleur chaude), taux de subvention indexé sur le pourcentage d'économies d'énergie, calcul du flux lumineux avant et après pour éviter le sur-éclairage que pourrait produire la pose d'ampoules avec LED. Concernant les points lumineux en zone cœur du Parc, les communes doivent s'engager à pratiquer des extinctions de l'éclairage en milieu de nuit.



Au total, ce sont 37 communes du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche qui ont déposé un dossier de subvention pour 1,5 M€ de travaux au total. Ce programme va permettre de rénover 2005 points lumineux supplémentaires, complétant ainsi les précédentes opérations déjà menées par le Parc, avec le programme européen Feder, ou par les syndicats et Alès Agglomération.

Les travaux de changement du matériel ont commencé en début d'année et vont s'échelonner jusqu'à la fin du mois de septembre 2023. De nombreuses initiatives engagées par les communes pour accompagner ces changements sont à saluer : réunions

publiques, animations pour sensibiliser les habitants sur les enjeux énergétiques et de biodiversité, suppression de points lumineux inutiles, ou mise en place d'une extinction de l'éclairage en milieu de nuit pour 70 communes sur les 113 adhérentes du territoire.

Dans un contexte de tension sur la ressource électrique, la commune de Sénéchas a même décidé de convertir l'ensemble de son parc d'éclairage public au solaire, avec des mâts autonomes dotés de batteries pour renvoyer la nuit l'électricité captée le jour !



Eau

Un colloque sur l'étude hydrogéologique du causse Méjean

Le 10 mars dernier, 70 personnes ont assisté à la restitution des principaux résultats de l'étude hydrogéologique du causse Méjean lors d'un colloque grand

public qui s'est déroulé à la Genette verte à Florac. Cette étude conduite avec le BRGM visait à mieux connaître le fonctionnement des eaux souterraines du causse. Elle met en exergue que plus de 95% de l'eau pluviale tombant sur le Méjean termine sa course dans le Tarn. Par ailleurs, le plus grand bassin d'alimentation en eau se trouve à La Malène, il s'agit de la source des Ardennes. C'est à ce niveau que se situent les réserves d'eaux souterraines potentiellement accessibles.



Un suivi expérimental de la qualité des eaux du Tarn à Mas Camargues

En 2021, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a mené une étude pour évaluer l'impact du changement climatique sur la qualité physico-chimique de l'eau. Il s'agissait de mesurer les évolutions de la qualité de la ressource à partir de données acquises dans le cadre de la surveillance de l'état des milieux aquatiques. Cette étude met en exergue la difficulté à identifier des tendances fiables en raison notamment de la trop faible fréquence d'analyses. Les mesures sont effectuées seulement une fois par mois. Partant de ce constat, l'Agence a proposé d'expérimenter un dispositif de suivi haute-fréquence multi-paramètres (température, oxygène dissous, physico-chimie,...) sur un premier cours d'eau qui servira de « site témoin » et permettra d'acquérir un retour d'expérience afin de déployer cette méthodologie sur quelques sites supplémentaires du bassin.

Dans le cadre de l'étude Garonne 2050, le Tarn a été identifié comme l'un des secteurs du bassin Adour-Garonne les plus sensibles au changement climatique. Cela s'explique par les projections climatiques de méditerranéisation de la région faisant état d'une

hausse notable de la température, une diminution de la couverture neigeuse en hiver ou encore des modifications importantes de la pluviométrie. L'ensemble de ces projections est susceptible d'impacter la qualité des milieux aquatiques. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence de l'eau et le Parc national, le choix du site témoin s'est porté sur l'amont du Tarn dans le secteur de Mas Camargue, en cœur de Parc. En octobre dernier, une sonde a été installée dans l'eau. Elle prend des mesures de température, de conductivité, de turbidité, de pH, d'oxygène et de hauteur d'eau toutes les 10min. Les données sont transférées en continu par réseau cellulaire sur un serveur et consultables en direct par tous les partenaires impliqués dans ce projet (OFB, CD 48 et Syndicat mixte Tarn amont).



Le Rieutort et la Gourdouze rejoignent le réseau national des « Rivières Sauvages »

Le 6 juillet dernier, la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère et le syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze ont reçu le label « Site Rivières Sauvages » pour le Rieutort et la Gourdouze, deux cours d'eau du versant sud du mont Lozère, principalement situés en cœur de Parc. La labellisation concerne la totalité des linéaires du Rieutort et de la Gourdouze et de leurs affluents soit 30 km de cours d'eau.

Le syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze, a élaboré le dossier de candidature en 2021 avec le soutien financier et technique du Parc national et du département de la Lozère. La communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère est co-porteur du label. Les parties prenantes associées au projet sont : la commune de Vialas, l'Office Français de la Biodiversité, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Quatre Rivières.

Ce label a un double objectif : reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire.

Certaines zones humides dégradées par des drainages ont d'ores et déjà été restaurées par le Parc national afin de retrouver leur fonctionnement hydraulique naturel. Des actions, comme l'amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable et du traitement des eaux usées, ont également été entreprises par la commune de Vialas.



En parallèle, en ce qui concerne les activités de pleine nature, suite à des problèmes de cohabitation d'usages (baignade, canyoning...), de sécurité (accès pompiers) et de stationnement sur les deux canyons du Rieutort et de la Gourdouze, la commune de Vialas a engagé des discussions avec l'ensemble des parties prenantes. S'appuyant sur le « Manifeste Canyon » élaboré par le Parc et les professionnels en 2021, cette concertation a permis d'aboutir à des recommandations partagées durant la forte période de fréquentation estivale. Elles s'adressent aux pratiquants, aux baigneurs et aux habitants pour un meilleur partage de l'espace.

Pour consulter les recommandations du Manifeste :
<http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-reglementation-du-coeur/les-activites-de-pleine-nature-0#canyon>



Tourisme et activités de pleine nature



La fréquentation estivale retrouve son niveau habituel

La saison estivale a été marquée par la canicule entraînant une baisse notable des activités de journée et un risque accru d'incendies.

Bivouac temporaire à Aire de Côte

Le gîte Aire de Côte est fermé au public depuis le printemps 2022 pour cause d'importants travaux qui doivent permettre de répondre aux nouvelles attentes des usagers : amélioration du confort et de la fonctionnalité du site.

Situé au carrefour de grands sentiers de randonnées et de boucles mythiques (4 000 marches, 160 km de Florac), ce site est fréquenté pour tous types de randonneurs (pédestres, cyclistes, cavaliers...) et par les transhumants.

Afin qu'ils puissent tout de même envisager une halte sur les lieux durant toute la durée des travaux, un accueil minimal a été organisé dès l'été à Aire de Côte avec la mise en place d'un point d'eau, des toilettes sèches et la possibilité de bivouaquer. Un panneau expliquant les règles de bonnes conduites a également été installé.

Par ailleurs, les agents du Parc se sont mobilisés avec les offices du tourisme et les structures impliquées

La fréquentation de l'ensemble des massifs du Parc a baissé de près de 50% à certaines périodes comparées à l'année précédente. Les activités de pleine nature ont été reportées très tôt le matin ou en fin de journée. Par ailleurs, entre juillet et août, les maisons du tourisme et du Parc de Florac, Genolhac et de la Serreyrède ont accueilli 39 733 visiteurs en 2022 contre 46 055, l'année précédente.

Les 7 agents d'accueil de terrain, médiateurs pastoraux recrutés pour aider à concilier les activités de loisirs avec la pratique d'un pastoralisme d'estive ont rencontré moins de randonneurs qu'en 2021, en revanche les familles étaient bien présentes aux heures chaudes près des cours d'eau. Les agents ont notamment informé sur les risques d'incendies en cœur de Parc, voire accompagné les fermetures d'accès aux massifs forestiers décidées par les préfectures ou les mairies.

Un été avec le Parc, le programme d'animations estivales de l'établissement a bien fonctionné, malgré quelques annulations dues à la chaleur. Ainsi 107 animations ont rassemblé 1476 participants dont 40 % d'habitants du territoire et 60 % de visiteurs. Par exemple, 250 personnes sont allées à la rencontre d'un agent du Parc lors de 5 animations proposées au cœur de la colonie de vautours.

Les animations de fin de journée ont été plébiscitées, notamment les 8 soirées lunaires organisées chez des bénéficiaires de la marque Esprit parc national et les balades pour découvrir la biodiversité nocturne.



dans la grande itinérance pour trouver des alternatives ponctuelles avec d'autres possibilités d'hébergement pour le GR®6, GR®67, GR®66 et GR®7 en utilisant au maximum d'autres GR® et hébergements en place.

L'aire de bivouac a été fréquentée tout l'été. Un agent d'entretien s'y est rendu plusieurs fois par semaine afin de s'assurer de la potabilité de l'eau et du bon état du site. Dans l'ensemble, les randonneurs ont été respectueux des lieux et l'expérience va être reconduite l'été prochain.



Destination évolue !

“ 162
randonnées
à pied ”

En mai 2022, les équipes du service informatique et du service accueil et sensibilisation, en lien avec le collectif Geotrek national, ont fait évoluer la plateforme Destination Cévennes afin de répondre aux attentes des utilisateurs.

Pour cela, il fallait simplifier l'utilisation et améliorer sa structure pour un meilleur référencement et pouvoir l'utiliser partout avec soi.

La nouvelle version permet :

- ▶ d'utiliser la plateforme sur l'ordinateur comme sur le téléphone,
- ▶ d'avoir facilement accès à toutes les informations sur l'activité : carte, durée, dénivelé, niveau de difficulté ;
- ▶ de découvrir le patrimoine naturel et culturel grâce à un affichage dynamique au cours de la balade;
- ▶ de suivre une carte durant la randonnée et avoir accès aux prévisions météorologiques ;
- ▶ d'enregistrer l'activité en amont pour y avoir accès sans réseau en cas de besoin ;



- ▶ de localiser les animations estivales afin de pouvoir faire sa sélection ;
- ▶ d'améliorer le référencement sur les moteurs de recherche.

A ce jour, la plateforme Destination Cévennes propose 38 sentiers de découverte, 162 randonnées à pied, 33 courses trail, 47 boucles à VTT et 2 itinéraires à cheval. Elle recense par ailleurs les animations estivales du Parc ainsi que toute l'offre *Esprit parc national - Cévennes* (hébergements, restaurants, sites de visite, sorties accompagnées, séjours et produits agricoles).

Voyage au bout de la nuit dans les Pyrénées

Une délégation cévenole s'est rendue dans les Pyrénées en septembre dernier pour découvrir les projets que le Parc national et ses partenaires avaient développés sur le thème de la nuit et s'en inspirer. Le groupe de 12 personnes était constitué de 4 agents du Parc, de 2 élus du territoire (M. Vigne, vice-président du



Parc national des Cévennes et Mme Marion, élue d'Anduze), de 4 guides accompagnateurs et des membres du RÉEL 48 et de l'Étoile cévenole. Le groupe avait été constitué ainsi pour approfondir le sujet des animations et de l'interprétation autour du monde de la nuit dans les Cévennes.

Sur place, les cévenols ont retrouvé une délégation du Parc naturel régional des Causses du Quercy, également engagé sur la thématique du ciel étoilé. Le programme construit sur deux journées a été riche. Le premier jour, la délégation a été accueillie par la directrice au siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes puis elle a visité un belvédère d'observation de la nuit à Hautacam. Le lendemain, une visite du Pic du Midi, Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), a eu lieu avec le directeur adjoint Nicolas Bourgeois. Celui-ci a présenté l'équipement du Pic du Midi et sa muséographie ainsi que les enjeux liant le tourisme et le monde de la nuit. Plus tard, le groupe a rencontré le maire d'Aulon, commune engagée depuis des années sur la réduction de la pollution lumineuse et portant de nombreux projets de développement durable. Le soir, la délégation a cheminé sur un sentier de découverte entièrement nocturne, en compagnie d'une guide accompagnatrice spécialisée sur cette thématique.

Les échanges entre les participants ont été nombreux et fructueux et sont venus nourrir des idées de projets à développer dans les Cévennes.



4. Faire connaître et accueillir

Après deux années marquées par une forte affluence sur le territoire, liée à la crise sanitaire et au besoin de se ressourcer dans la nature, la fréquentation touristique estivale a retrouvé un niveau habituel. Cette année encore, des agents saisonniers de terrain ont sensibilisé les visiteurs sur les sites les plus prisés du territoire.

Au chapitre des événements, l'établissement public a organisé la *Fête de la Nuit* à Lasalle et la *Journée avec le Parc* à Saint-Germain de Calberte. Par ailleurs, les nouveaux aménagements de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac ont été inaugurés.

S'agissant de l'éducation au développement durable, l'établissement a relancé l'Echo des écoliers afin de valoriser le travail réalisé avec les scolaires durant toute l'année.



Éducation au développement durable du public scolaire



Une formation sur l'école en plein air

Au printemps dernier, durant 3 jours, 10 enseignants de primaire ont bénéficié d'une formation sur l'école dehors. Cette formation, inscrite au plan départemental de formation de l'Éducation nationale a été pensée et menée par deux conseillères pédagogiques de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Lozère, Agnès Malet (conseillère départementale en maternelle) et Nathalie Roux (conseillère départementale en français). Le but de

cette formation était de donner aux enseignants des clés et des ressources pédagogiques pour leur permettre d'enseigner dans la nature.

Les journées se sont déroulées à Vébron, Florac et Balsièges. Le service éducatif du Parc est intervenu à deux reprises pour former les enseignants à la lecture de paysages et la construction et l'utilisation de clés de détermination.

Le Parc national encourage la pratique de l'école du dehors car les expériences extérieures stimulent les apprentissages, le développement personnel et le lien avec l'environnement.

La nature offre des possibilités d'expériences multiples et pleines de sens, sortir de la classe avec les élèves permet de leur faire vivre de véritables situations d'apprentissages où ils pourront développer leurs compétences et acquérir des connaissances. En apprenant à connaître son environnement proche, on apprend également à mieux le protéger !

L'école du dehors ou école en plein air désigne un concept pédagogique dans lequel l'enseignement a lieu régulièrement dans l'espace naturel et culturel proche de l'école. L'enseignant peut éventuellement intégrer des experts locaux pour développer une approche interdisciplinaire tout en faisant des liens avec le programme suivi en salle de classe. Au centre de la pédagogie se trouve l'apprentissage par l'expérience directe, dans des situations authentiques et interactives.

Fêtons la science ensemble !

En octobre dernier, lors de la semaine de la fête de la science, l'établissement public, en lien avec de nombreux agents et intervenants, a proposé deux animations à destination des élèves de collèges et de lycées ainsi que deux conférences grand public.

Les élèves de la cité scolaire du Vigan se sont mis dans la peau d'un gestionnaire forestier autour du lac des Pises. Aux côtés des professionnels de la forêt, ils se sont exercés au martelage, c'est à dire à la sélection des arbres destinés à la coupe en fonction des enjeux écologiques et de production.

Par ailleurs, les collégiens de Villefort ont rencontré des agents du Parc dans le cadre de l'opération



"Plantons des haies mellifères" menée par l'établissement public en lien avec le programme pollinisateurs.

A cette occasion, les élèves ont étudié le montage d'un projet de plantation de haies porté par la commune et le Parc et découvert les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans les espaces publics. Dans le cadre de ce projet, ils ont pu rencontrer Jean-Michel Boissier, docteur en écologie-pédologie avant la conférence qu'il a donné sur l'avenir des forêts cévenoles.

Enfin, une conférence sur la biodiversité nocturne et la lumière artificielle a été organisée à Alès par le Parc national en partenariat avec l'Etoile Cévenole.

L'Écho des écoliers fait son grand retour

Après une première expérience entre 2006 et 2010, l'Écho des écoliers fait son grand retour cette année sous une forme collaborative et colorée. 30 classes, de la maternelle au CM2, ont conçu ce nouveau numéro.

Ce journal a été relancé afin de valoriser le travail effectué avec les classes et créer du lien entre les élèves du territoire. A travers le programme « J'apprends avec le Parc », le service éducatif de l'établissement propose aux enseignants d'engager leurs classes dans un parcours d'éducation au développement durable. Chaque année, une offre pédagogique en lien avec les actualités du Parc est proposée aux enseignants.

En 2022, il s'agissait notamment des pollinisateurs et de la Réserve internationale de ciel étoilé. 56 classes de maternelle et de primaire ont répondu présentes.



Elles ont notamment effectué 3 sorties avec un agent du Parc. Un questionnaire a été envoyé à toutes les classes en demandant aux élèves de mentionner le titre de leur sortie, d'en écrire un résumé en précisant ce qu'ils avaient appris ou apprécié. Ils ont aussi posé une question et proposé une charade ou une devinette à leurs camarades qui liront le journal. 30 classes ont envoyé leur productions. Le journal se fait ainsi l'écho d'un chantier de plantation de haies réalisé par les CE2/CM1/CM2 de l'école Nelson Mandela d'Ispagnac, de la collecte d'insectes effectuée par la maternelle de Générargues ou d'une soirée d'écoute de la faune nocturne des CM1 /CM2 de l'école Saint-Pierre du Vigan. Les courts récits sont accompagnés d'une photo de la sortie ou d'un dessin.

Une offre éducative variée pour tous les âges

Chaque année, le service éducatif du Parc propose aux écoles du territoire une offre pédagogique en lien avec l'actualité de l'établissement. En 2018, le Parc national a décroché le prestigieux label de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Depuis 2020, il ambitionne de devenir un territoire plus accueillant pour les pollinisateurs. En conséquence, l'établissement public propose aux enseignants de construire des projets pédagogiques sur les thématiques de la nuit et des pollinisateurs.

Un projet, co-construit entre les enseignants et le service éducatif du Parc, comporte des interventions d'agents dans les classes en favorisant les sorties afin

de sensibiliser les élèves à la nature et à sa préservation. Les élèves partent à la découverte des pollinisateurs à proximité de l'école et aident les collectivités à planter des haies sur les communes. Ils réalisent des sorties en fin de

“ 1193 élèves de primaire impliqués ”

journée pour observer la biodiversité nocturne et le ciel étoilé.

Cette année, 55 classes de la maternelle au CM2 se sont engagées dans un projet avec le Parc. Des interventions ponctuelles liées à des événements sur le territoire ou à des séjours scolaires ont également lieu chaque année. Au total, 1193 élèves de primaire ont donc bénéficié d'au moins une intervention délivrée par le Parc.

Du côté du secondaire, les projets sont construits dans le cadre des conventions de partenariat des établissements avec le Parc national. En 2020-2021, 22 projets soit 406 élèves ont bénéficié d'au moins une intervention.

Pour finir, 7 classes soit 159 étudiants du supérieur ont rencontré des agents du Parc en lien avec leurs différents domaines d'apprentissages et les missions de l'établissement.



Sensibilisation du grand public



La nuit fêtée à Lasalle

Après deux ans de report en raison de la crise sanitaire, la *Fête de la Nuit* a enfin pu être organisée le 2 août dernier à Lasalle. Elle s'est inscrite dans le cadre de la Réserve internationale de ciel étoilé. Si la modernisation de l'éclairage public pour lutter contre la pollution

lumineuse constitue un chantier majeur, la sensibilisation du public à la beauté du ciel étoilé est également une action importante conduite par l'établissement.

Pour cet évènement, le Parc national a souhaité innover en mettant l'accent sur la dimension artistique de la thématique de la nuit. Ainsi, il s'est associé à la Filature du Mazel, spécialisée dans la programmation culturelle et à la municipalité de Lasalle où la culture tient une place prépondérante puisque 300 manifestations s'y déroulent chaque année. Cet évènement a proposé une vingtaine d'animations variées, disséminées dans 6 lieux du village: ateliers d'écriture de musique électronique et de SLAM, stands sur la biodiversité et les instruments d'observation de l'univers, conférences sur le rôle de la nuit dans l'histoire tumultueuse des Cévennes, l'observatoire photographique des paysages nocturnes, balades contées, performances dansées... 80 % des animations ont été proposées par des artistes lasallois.

Si la canicule a quelque peu perturbé la participation du public aux animations de l'après-midi, la programmation de la soirée a rassemblé plus de 300 personnes. Le collectif Après l'averse a présenté une création sonore dansée conçue spécifiquement pour cet évènement puis le public a assisté au spectacle « La tente », une adaptation de l'album de Claude Ponty, interprété par la compagnie du Sarment et particulièrement apprécié par les spectateurs qui ont terminé la soirée la tête dans les étoiles en compagnie de 3 astronomes.

La magnanerie de La Roque remise à nue

La magnanerie de La Roque est un imposant bâtiment en schiste, portant toutes les caractéristiques de ces édifices dédiés jadis à l'élevage des vers à soie (nombreuses fenêtres superposées, 6 cheminées...). Le bâtiment est également entouré d'un paysage où l'on relève nombre d'éléments qui font l'identité des Cévennes (châtaigneraie, chêne vert, mûriers...). Un sentier de découverte valorise depuis 2019 l'environnement immédiat de l'édifice, autour du thème des insectes.

Restauré dès 1981 par le Parc national, ce bâtiment a accueilli dès 1995 une exposition permanente intitulée « Le Fil de la mémoire » offrant plusieurs niveaux de lecture sur l'histoire de la soie en Cévennes. Après 30 ans, cette scénographie était devenue obsolète et présentait des problèmes de sécurité interdisant tout accès au public. L'ensemble de la scénographie et les aménagements intérieurs ont donc été démontés par une

entreprise spécialisée afin de restituer la configuration du bâtiment d'origine. Cette opération ouvre de nouvelles perspectives vers un aménagement intérieur plus épuré et multifonctionnel. En 2023, l'établissement public pourra ainsi définir en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux un nouveau programme pour ce bâtiment, en cohérence avec le sentier de découverte déployé en 2019 à proximité.



Découvrez les stars du Parc !

Une plante capable de piéger un insecte, un oiseau qui marche au fond de l'eau ou qui peut voler à plus de 300 km/h, un batracien doté d'un pouvoir de régénéscence, les animaux et les végétaux disposent de facultés insoupçonnées ! Afin de sensibiliser le public aux richesses du territoire, le Parc a édité 5 brochures présentant pour chacun des massifs, une sélection d'espèces emblématiques ou rares, et le plus souvent protégées.

En introduction, chaque brochure délivre des informations générales sur le Parc et présente rapidement les différents milieux que l'on retrouve sur le territoire : ouverts, forestiers, rocheux, aquatiques et humides.

Douze espèces sont ensuite décrites dans chaque livret. Ce sont des mammifères, des reptiles, des oiseaux, des insectes, des plantes à fleurs, des lichens que l'on peut rencontrer, plus ou moins fréquemment, sur le massif en question.



Chaque animal ou végétal est illustré par une photo et présenté de façon générale. On y retrouve sa description, sa distribution, son habitat, sa période de visibilité, sa taille, son poids... Par ailleurs, une caractéristique particulière est mentionnée pour chaque espèce. Elle a trait à son comportement, son nom, sa technique de chasse, une faculté...

Parmi toutes les espèces mentionnées, citons le Barbitiste à bouclier et la Gagée jaune pour l'Aigoual, l'Anémone de printemps et le Circaète Jeanle-Blanc pour le mont-Lozère, le Ciste de Pouzolz et la Magicienne dentelée pour le Piémont cévenol, l'Adonis de printemps et l'Apollon pour les Causses-Gorges, le Castor et le Busard Cendré pour les Vallées cévenoles.

La brochure s'achève par un rappel à la réglementation spécifique qui s'applique dans le cœur du Parc et par quelques suggestions de randonnées ou de sites à visiter sur le massif.

Une journée de partage à Saint-Germain de Calberte

Organisée chaque année sur un massif différent, la Journée avec le Parc a pour objectif de faire connaître les métiers de l'établissement et les actions conduites en partenariat avec les communes. Cette année, elle s'est déroulée au Serre de la Can à Saint-Germain de Calberte avec l'appui de nombreux acteurs.

En matinée, 4 balades ont rassemblé plusieurs dizaines de personnes. Le public a ainsi (re)découvert les vestiges Gallo-romain de la villa de Saint-Clément, effectué une randonnée en forêt à VTT assistance électrique, admiré la réhabilitation du hameau de Vernet entreprise il y a plus de 50 ans en compagnie de Gérard Lamy, maire de Saint-Germain de Calberte et rencontré Philippe Jestin, un apiculteur au milieu de magnifiques terrasses auxquelles il souhaite redonner une vocation agricole.

Des ateliers ont été proposés durant l'après-midi. Une initiation à la pratique des enduits naturels a été orchestrée par Marc Dombre, président d'honneur des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS). En partenariat avec le Foyer rural de Saint-Michel de Dèze, les visiteurs étaient invités à mitonner une soupe de saison à base de châtaignes. Par ailleurs, un plateau spécial de 1h30 rassemblant une dizaine d'invités a été animé par radio Bartas.

Plusieurs expositions étaient visibles dont « 50 ans d'aventures humaines », créée à l'occasion de l'anni-

versaire du Parc ainsi que de magnifiques clichés de paysages, de faune et de flore pris par les agents de terrain.

A l'occasion d'un apéritif, les visiteurs ont dégusté de nombreux produits estampillés *Esprit parc national Cévennes*. La journée s'est achevée par une table ronde sur notre « rapport à la nuit » en compagnie de nombreux spécialistes.



Bientôt 2 nouveaux sentiers de découverte !

L'objectif d'enrichir l'offre de découverte du Parc national de nouveaux sentiers se poursuit. Dans le cadre du pôle de pleine nature du mont Lozère, la conception d'un sentier naturaliste autour de l'étang de Barrandon (Saint-Etienne-du-Valdonnez) s'est achevée, permettant de lancer dès la fin d'année la phase travaux pour une livraison prévisionnelle au printemps 2023. Porté par le syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère, ce sentier est financé par l'Europe (FEDER), la région Occitanie, le département de la Lozère et la communauté de communes mont Lozère. L'établissement public participe étroitement à la conception et fournit les contenus et les illustrations. Situé en cœur de Parc, cet étang présente des enjeux importants de sensibilisation des publics à la réglementation et de coordination des usages. En effet, la fréquentation (12000 personnes par an) et la diversité des pratiques (pêche, randonnée, cueillettes, activités agricoles et sylvicoles) nécessitent une concertation des partenaires afin de concilier la protection et la valorisation de cet étang tourbière.

Un second sentier en cours de conception investit le site emblématique de Nîmes le Vieux. Ce projet s'appuie sur la valorisation de l'étude hydrogéologique du causse Méjean, en proposant une nouvelle interprétation du



parcours existant mais devenu obsolète de Nîmes le Vieux. Porté par l'établissement public, ce projet intègre les partenaires de l'étude hydrogéologique : Agence de l'eau Adour Garonne, Comités régional et départemental de spéléologie... Le projet s'inscrit dans le plan d'action du Grand site Occitanie « Gorges du Tarn » et vise le label « sentier karstique » de la Fédération française de spéléologie. Le linéaire du parcours a été validé cette année permettant de signer toutes les conventions de passage et diagnostiquer les enjeux et risques (espèces, érosion). Par ailleurs, les grandes orientations du programme validées par l'ensemble des partenaires ouvrent la voie à la réalisation concrète du sentier en 2023.



Tous égaux dans la nature

En février dernier, le Parc national a accueilli pour un stage de 6 mois Audrey Bonicel, étudiante en Master 2 géographie – valorisation des patrimoines et développement territorial. Elle a été chargée de conduire un état des lieux de l'offre de découverte accessible aux publics en situation de handicap sur le territoire du Parc. Ce premier travail de recensement s'est en effet révélé nécessaire pour mesurer les disparités territoriales, les besoins spécifiques à satisfaire et identifier les acteurs engagés. Ce diagnostic a ainsi été envisagé comme un socle indispensable à la mise en œuvre d'actions concrètes.

Pour autant, les agents de l'établissement s'impliquent déjà pour une plus grande accessibilité. En effet, à l'issue

d'une formation dispensée à la fin de l'année 2021, 5 agents ont proposé des animations incluant ou spécifiquement dédiées à des publics en situation de handicap. La première, à laquelle se sont jointes des personnes malvoyantes, s'est déroulée à Saint-Laurent-de-Trèves autour de la découverte de l'environnement nocturne. La seconde a bénéficié à un groupe d'enfants de l'hôpital de jour François Tosquelles de Mende, afin de leur faire découvrir la faune sauvage du Parc. Enfin, en juin, l'établissement a accueilli au Mas de la Barque les participants à la journée solidaire organisée par la GMF et l'ANAPEI (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales). L'objectif de l'entreprise, engagée dans des actions de mécénat, est de proposer à ses collaborateurs volontaires de vivre une journée de découverte dans un Parc national aux côtés de personnes en situation de handicap mental. Les agents du Parc ont ainsi pu faire découvrir les richesses de la forêt à une dizaine de collaborateurs, associés pour l'occasion à 12 enfants de l'Institut médico-éducatif de Rochebelle, à Alès.

Enfin, grâce au travail d'inventaire mené dans le cadre du stage, le programme d'animations estivales s'est également enrichi d'une page d'informations supplémentaire, pour guider les personnes en situation de handicap vers les sites et outils d'accessibilité présents sur le territoire du Parc.



Les personnes malvoyantes en autonomie sur le Stevenson

Être déficient visuel et pouvoir randonner tout seul sur un grand chemin, c'est le pari fou qu'a décidé de relever l'association Y Voir, en partenariat avec le Parc national, la GMF et l'association *Sur le chemin de Robert-Louis Stevenson*. Et grâce à l'application de guidage GPS « Openway », c'est désormais possible. Pour permettre aux personnes concernées de s'approprier le

GPS, un stage a été organisé à Saint-Jean-du-Gard en avril dernier. Durant plus d'une semaine, l'application a pu être testée en continu par des personnes déficientes visuelles accompagnées de guides qui découvraient eux aussi l'outil.

Le but de cette application est de permettre aux personnes malvoyantes de pouvoir randonner en autonomie. Pour cela, il a fallu numériser des centaines de kilomètres de sentiers sur le chemin de Stevenson afin de permettre à tous de pouvoir profiter du plus grand nombre de randonnées possibles. Les retours des randonneurs-stagiaires sont très positifs : une fois la prise en main maîtrisée, l'outil permet de se déplacer et d'accéder à la nature sans avoir besoin d'une surveillance à chaque pas.

Sur le terrain chacun avance à son propre rythme, d'un pas sûr, avec une canne blanche ou un chien-guide d'une main et un bâton de randonnée de l'autre. Le téléphone avec l'application peut être mis dans une poche ou autour du cou, pour donner point par point et vocalement les informations directionnelles en fonction de l'orientation corporelle de la personne. Chaque utilisateur peut également numériser ses propres traces et de nouveaux parcours. L'application ne veut pas remplacer la canne blanche ou les chien-guides mais renforcer l'autonomie des personnes malvoyantes afin de les rendre chaque jour un peu plus indépendantes !



Structures d'accueil

Inauguration de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac

Les nouveaux aménagements de la Maison du Tourisme d'Alès Agglomération et du Parc national ont été inaugurés le 27 août dernier en présence de Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération, Henri Couderc, président du Parc national, Max Roustan, président de Cévennes Tourisme, Guy Cheron, maire de Génolhac, ainsi que des élus, habitants et personnalités locales.

Fruit du renforcement de la collaboration entre l'agglomération d'Alès, Cévennes-tourisme et le Parc national, ces améliorations permettent de renforcer la qualité de l'accueil et le niveau d'information du public touristique et de la population. Ces nouveaux aménagements, visent à proposer un lieu mutualisé vivant et fédérateur pour les acteurs et professionnels du tourisme. Le point d'accueil touristique et la boutique ont été rénovés pour apporter au public un premier niveau d'information et de conseils sur les patrimoines naturel et culturel de la région ainsi que sur l'action du Parc national, tout en renvoyant sur l'offre de découverte du territoire. La cour et ses abords ont été aménagés afin d'améliorer la lisibilité du lieu



d'accueil dans le centre bourg. La signalétique et les enseignes ont notamment été entièrement renouvelées pour rendre le lieu plus visible depuis la rue. Les bancs et le mobilier ont été dessinés spécialement pour s'intégrer au site et s'adapter à la configuration de la cour (végétation, arbre, rampe d'accès). Le confort apporté par cet aménagement permet d'offrir un lieu d'accueil paisible ouvert à tous au centre du village. Au-delà des fonctions habituelles de conseil en séjour, cette nouvelle maison propose aussi un espace d'exposition temporaire permettant une programmation attractive et renouvelée. Pour cette première saison l'exposition photographique « Coups de cœur des agents du Parc » mettait à l'honneur la biodiversité et les richesses naturelles des Cévennes.





Le pilotage des politiques

Gouvernance de l'établissement et animation de la charte

15 habitants rejoignent le CESC

Le conseil économique social et culturel (CESC) est l'une des instances consultatives de l'établissement public (au même titre que le conseil scientifique). Il est composé de 52 personnes représentant les acteurs socio-professionnels du territoire. Face à la faible participation de certains membres, il a été procédé à un renouvellement partiel en 2022.

Dans une démarche de transparence, l'établissement public a tout d'abord recueilli les candidatures lors d'un appel à participation diffusé durant l'été 2022 (2 mois).

Preuve de l'enthousiasme de la population à participer à

“ **57 habitants ont manifesté leur intérêt** „

la vie du Parc, 57 habitants ont manifesté leur intérêt pour rejoindre l'instance et les débats sur la vie locale dans le territoire. Le CESC a retenu 15 candidatures selon des critères de parité, âge, représentation géographique et motivation. En novembre, le conseil d'administration a validé leur participation au CESC pour une période de 2 ans, qui permettra de tester une organisation basée sur la participation d'habitants.

Les membres seront accueillis début 2023 afin de poser un cadre de travail pour les deux prochaines années. Ils se réuniront dans les différents massifs à intervalle régulier pour contribuer à éclairer les décisions du conseil d'administration (demandes d'avis, saisines...), améliorer la mise en œuvre de la charte du parc national, et suivre les actions menées sur le territoire.



A la rencontre des élus référents des communes

Plusieurs rencontres avec les élus référents des communes du Parc ont été organisées en fin d'année sur le territoire. Réunissant les élus, les membres du conseil économique social et culturel et les agents de terrain du Parc, elles avaient pour objectif de mieux se connaître et de favoriser les échanges sur les actions contribuant à la mise en œuvre de la charte du Parc. Les réunions organisées par massif, ont rassemblé près d'une soixantaine d'élus accueillis chez des prestataires touristiques bénéficiaires de la marque *Esprit Parc national* (Ma P'tite Cabane à Vébron), dans les communes (Biosphera à Cendras, mairie de Vialas et foyer rural de Val d'Aigoual) et au Parc national.

Ces rencontres ont permis de faire un point sur l'actualité, de présenter le kit de communication pro-

posé par le Parc aux collectivités et les outils financiers en faveur de la biodiversité ou de la transition écologique mobilisables et d'échanger sur les projets d'adaptation au changement climatique en lien avec la démarche « Natur'Adapt ».

Plusieurs exemples d'actions déjà mises en œuvre ont été présentées : le réinvestissement des centres-bourgs par une opération de rénovation d'immeubles dégradés à Florac, la mise en place d'un réseau de parcelles forestières dédiées à la biodiversité à Bédouès-Cocurès, la réalisation d'un inventaire des ouvrages traditionnels non utilisés pour le stockage d'eau dans les vallées des Gardons, un projet de production d'énergie villageoise à St-Michel-de-Dèze, un projet d'habitat bioclimatique à la Ségalières, un projet d'éco-hameau autonome en eau à Barre-des-Cévennes, un projet de création d'abris climatiques ouverts sur le mont Lozère, des actions en faveur de la biodiversité à Val d'Aigoual ou encore l'extinction de l'éclairage public à Lasalle et à Cros.



Dernier cycle des conventions d'application

Motivé par le souhait de mettre en place une forme nouvelle de partenariat avec chaque collectivité adhérente, l'établissement public du Parc national a proposé dès 2014, la contractualisation d'une convention d'application de la charte du Parc pour un délai de 3 ans. Cette convention avait pour but de recenser les actions faisant l'objet de partenariats entre la collectivité et l'établissement déclinant ainsi et de façon territoriale les mesures opérationnelles de la charte, adoptée en 2013.

À l'issue de cette première période, de nouvelles conventions ont été proposées de 2017 à 2020, puis en 2021 jusqu'à la fin de la durée de vie de la charte soit de 2022 à 2028.

Le bilan partagé issu de ces conventions illustre la mobilisation des collectivités en particulier sur les sujets suivants : la modernisation de l'éclairage public selon les normes de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), la mise en œuvre des atlas de la biodiversité communale (ABC), la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte, l'exonération de la taxe foncière non bâtie en faveur de l'agriculture biologique, l'abandon de l'usage des pesticides dans les espaces publics.

Pour la période à venir, les actions envisagées s'articuleront autour des projets actuels de l'établissement et du territoire, tels que : la poursuite du déploiement des ABC, la mise en place du plan pollinisateurs (plantation de haies mellifères), le développement de trames de vieux bois, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, l'usage et la valorisation de la technique de construction en pierre sèche, la modernisation et la numérisation du réseau de petites randonnées, la promotion de la destination Parc national, l'amélioration des cœurs de village ...

Enfin, la mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique issu de la démarche Natur'adapt fera très certainement l'objet d'actions communes dans le cadre de ce nouveau cycle de conventions d'application.

Cette année, le bureau de l'établissement public a examiné les projets de conventions avec 63 communes du territoire et 4 communautés de communes, réparties sur le Gard, la Lozère et l'Ardèche.



Un second mandat pour Catherine Cibien à la tête du CS

Comme le prévoit le code de l'environnement et le décret du Parc, le conseil scientifique (CS) de l'établissement public a été renouvelé cette année par arrêté préfectoral du 17 juin 2022. Plus resserré que précédemment, avec 18 membres au lieu de 21, dont 5 nouvelles personnalités, le CS est composé de personnes qualifiées en sciences humaines et sociales et en sciences de la terre et de la nature.

Lors de sa séance d'installation le 24 juin dernier au siège du Parc, le conseil scientifique a procédé à l'élection de son président et de ses vice-présidents. Catherine Cibien, directrice de l'association MAB France,

réseau des réserves de biosphère, a été réélue à l'unanimité pour un second mandat. A ses côtés, Antoine Bruguierolle, architecte et spécialiste du patrimoine et Jean-Michel Salles, directeur de recherches au laboratoire montpelliérain d'économie théorique et appliquée, ont été élus vice-présidents.

Le CS est l'un des organes consultatifs du Parc. Son rôle est d'apporter son expertise scientifique et technique au conseil d'administration (CA) ainsi qu'aux équipes techniques de l'établissement public.

Il a trois missions principales :

- ▶ il travaille à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie scientifique du Parc,
- ▶ il est consulté pour émettre des avis sur l'instruction de demandes de travaux en cœur de Parc ;
- ▶ il contribue à la définition des politiques générales de l'établissement public.



Le CA achève sa mandature

La mandature du conseil d'administration (CA) du Parc national s'est terminée le 9 novembre dernier. Après 7 ans passés à la présidence de l'instance délibérative du Parc, Henri Couderc a choisi de ne pas briguer un 3^{ème} mandat.

Entre 2016 et 2020, il a été épaulé par Roland Canayer, 1^{er} vice-président et Jean-Pierre Allier, 2^{ème}

vice-président, puis de 2020 à 2022 par Alexandre Vigne, 1^{er} vice-président et Flore Thérond, 2^{ème} vice-présidente. L'établissement public tient à remercier l'engagement de Henri Couderc au service du Parc et du territoire.

Le 8 décembre dernier, les maires des communes comprises en tout ou partie dans le cœur du Parc et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale ayant au moins une commune comprise pour tout en partie en cœur ou ayant adhéré à la charte, étaient appelés aux urnes au siège du Parc afin d'élire leurs représentants au sein de 4 collèges : les maires des communes de Lozère (4 sièges) , les maires des communes du Gard (2 sièges), les EPCI de Lozère (5 sièges) et les EPCI du Gard (3 sièges).

Le nouveau conseil d'administration de l'établissement public comptera 53 membres dont 8 représentants de l'État, 23 représentants des collectivités territoriales, 21 personnalités qualifiées et un représentant du personnel du Parc. Son installation a été programmée le 24 janvier 2023 en présence de Philippe Castanet, préfet de Lozère.



Politiques régionales et nationales

Plan loup : le Parc engagé dans la réalisation des constats et l'accompagnement des éleveurs dans la protection des élevages

L'année 2022 a été marquée par une forte recrudescence de la prédation sur ovins puisque 64 constats classés « LNE-loup non écarté » par la DDT ont été recensés en Lozère (488 victimes). Cette prédation a surtout impacté la Margeride (hors PNC), même si, sur le territoire du Parc, on dénombre 24 constats LNE, responsables de 89 victimes, principalement concentrées sur quelques élevages du mont-Lozère (15 constats LNE en coeur) et réalisés par les agents de l'établissement.

Cette année, le Parc a renouvelé l'embauche de « médiateurs pastoraux » pendant la saison estivale pour rencontrer les randonneurs, vététistes... sur les secteurs très fréquentés par les touristes accueillant également des troupeaux transhumants ou sédentaires afin de communiquer sur les pratiques pastorales, le partage de l'espace, les comportements à tenir face à des chiens de protection des troupeaux ou encore sur la réglementation du parc national. Chaque jour, entre juin et septembre, sept jeunes ont sillonné les sentiers



pour rencontrer des touristes et échanger avec les bergers et éleveurs du secteur. Cette année encore cette mission a été appréciée par tous (prestataires touristiques, bergers, éleveurs, élus, touristes ...), et certains jeunes ont même pu apporter un accompagnement technique à des bergers suite à des attaques sur leur troupeau.

Enfin, le 30 juin 2022, le Parc national a organisé une projection du film « Rasco et nous » à destination des éleveurs sur la commune de Mas-Saint-Chély, suivie d'un débat sur les chiens de protection. Ce film, qui relate l'expérience d'éleveurs utilisant des chiens de protection dans leur troupeau et l'accompagnement possible de l'IDELE (Institut de l'Élevage) dans cette pratique, a réuni une vingtaine d'éleveurs du causse Méjean et les échanges avec la correspondante IDELE du secteur qui ont suivi la projection ont été très riches.



Natur'Adapt fédère le territoire autour du changement climatique

Comme nous l'avons à nouveau constaté cet été, les impacts du changement climatique sont bien visibles. Et les territoires de moyenne montagne y seront encore davantage confrontés au cours des années futures. Disposant de connaissances scientifiques suite au cahier climatique commandé en 2020, l'établissement public du Parc s'est porté volontaire, comme 14 autres territoires, pour intégrer la démarche *Life Natu'Adapt* portée par l'association Réserves naturelles de France. Les différentes étapes de la méthodologie proposée sont : analyser le climat, définir des composantes du territoire, élaborer un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et construire un plan d'adaptation. L'établissement a opté pour une concertation large impliquant les habitants et acteurs volontaires du territoire. Ainsi plus de 400 personnes



d'horizons différents ont contribué à cette démarche. Au cours des ateliers, les participants ont échangé sur leurs connaissances, témoigné de leurs perceptions du changement climatique et imaginé des récits prospectifs.

En parallèle, une autre étape a consisté à définir les composantes du territoire. Un comité de pilotage rassemblant des membres des instances du Parc a sélectionné 15 composantes du patrimoine naturel ou liées à des activités humaines. Le choix a été opéré selon des critères de représentativité, du caractère emblématique, du niveau d'enjeu et de responsabilité du territoire.

Citons par exemple : les milieux aquatiques, les châtaigneraies, le pastoralisme, les activités de pleine nature liées à l'eau. La vulnérabilité au changement climatique de chaque composante a été analysée et des propositions d'adaptation ont été formulées. Parmi celles-ci : la réalisation de projets pour concilier les usages de l'eau, l'évolution des modèles agricoles, la transformation bioclimatique de l'habitat et des espaces publics, la diversification des essences forestières ou encore la gestion des flux humains dans les milieux naturels. L'établissement réfléchit actuellement à la façon de poursuivre ce projet qui suscite beaucoup d'attentes de la part du territoire.

MamyCélium remporte le Trophée du Parc

En collaboration avec le réseau français des réserves de biosphère, l'établissement public a relancé cette année le Trophée du Parc. Il vise à mettre en lumière et soutenir des initiatives innovantes qui permettent de renforcer le lien Homme / Nature et d'inventer de nouvelles façons de vivre en harmonie avec la biodiversité et les paysages.

13 candidatures ont été reçues par l'établissement. Le jury composé de 6 membres a désigné Dylan Whalen, lauréat, pour son projet baptisé MamyCélium. Habitant la commune de Val d'Aigoual depuis 2016, Dylan Whalen vient de créer une association pour promouvoir la mycorestauration (technique de dépollution des sols et de régénération des écosystèmes) et sensibiliser le public autour des nombreuses facettes du mycélium (la partie végétative et souterraine d'un champignon). Cette association sera dédiée à la résolution des problèmes environnementaux de Val d'Aigoual et de sa région. Ce projet a reçu un prix de 4000 € offert par le Parc national. La seconde place du podium revient au Réel CPIE de Lozère pour l'organisation et la réalisation



de chantiers citoyens afin de favoriser la présence des pollinisateurs sur le territoire. La troisième place a été attribuée à Etika Mondo pour la création d'un bassin-mare à l'aide de matériaux naturels, permettant de répondre aux besoins d'irrigation d'une exploitation agricole en permaculture tout en favorisant la faune locale. Ces deux associations ont reçu une subvention de 2500 €. A noter que les 10 autres candidats pourront être accompagnés techniquement par l'établissement pour mener à bien leurs projets.

Le Trophée a été attribué le 3 novembre dernier à l'issue du conseil d'administration de l'établissement. Par ailleurs, le 25 novembre, Dylan Whalen a été accueilli au siège de l'Unesco à Paris en compagnie des 7 autres lauréats des réserves de biosphère françaises.



NATURA 2000 : création de 2 nouvelles lavognes sur le causse Méjean

Le Parc national est chargé d'animer la démarche Natura 2000 sur 4 sites d'intérêt européen : la zone de protection spéciales (ZPS) « les Cévennes », les zones spéciales de conservation (ZSC) Combe des cadés, Mont-Lozère, Massif de l'Aigoual et du Lingas.

L'année 2022 a été marquée par le lancement de l'actualisation du document d'objectifs du "Massif de l'Aigoual et du Lingas" (document datant de 2007) et le dépôt d'un programme agro environnemental et climatique (PAEC). L'établissement a aussi mené des inventaires, des actions de sensibilisation et a réalisé plusieurs chantiers en faveur des espèces et des habitats naturels

d'intérêt communautaire. Parmi ces chantiers, citons la création de 2 nouvelles lavognes sur le causse Méjean.

Dans un contexte de changement climatique et après les sécheresses observées ces derniers étés, les lavognes sont de véritables oasis pour les troupeaux et la faune sauvage. Elles sont également un marqueur de l'identité culturelle des causses. En octobre dernier, 2 nouvelles lavognes ont été créées en cœur de Parc dans le cadre des actions menées pour protéger et valoriser le site Natura 2000 de la ZPS « Les Cévennes ».

La première lavogne située à Hures-la-Parade, sur les propriétés de l'association TAKH, est d'un type nouveau. Son développement a fait l'objet d'une étude géotechnique confiée, par l'association, au laboratoire LERM (Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Matériaux). L'objectif est de supprimer l'usage d'une bache d'étanchéité, d'augmenter sa durée de vie et diminuer le coût de l'ouvrage. Cette lavogne ne comporte pas de dalle en calcaire mais est revêtue d'une forme de ciment fabriqué à partir de matériaux locaux (gravillons en calcaire concassé) pour un rendu proche des terrains naturels. Des petits ourlets (merlons) sont intégrés afin de favoriser le développement de végétaux qui serviront d'habitats à des espèces animales aquatiques (amphibiens, libellules et autres insectes).

La seconde lavogne a été créée sur un modèle plus classique, en dalle calcaire, développé par la fédération de chasse de Lozère dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 de la ZPS « Causse Méjean ».





La réintroduction du Gypaète barbu va se poursuivre !

De 2012 à 2022, 32 jeunes Gypaètes barbus ont été réintroduits sur le territoire des Grands Causses, grâce notamment aux actions développées dans le cadre du programme européen Life Gypconnect. Ce nombre n'étant toutefois pas suffisant pour garantir la mise en place d'un noyau de population de Gypaètes barbus dans les Grands Causses, il était nécessaire de poursuivre les opérations de lâchers d'oiseaux. Un programme européen intitulé Life GYP'ACT a donc été déposé cette année par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) auprès de l'Union européenne afin de pérenniser les réintroductions et étendre les actions de conservation mises en œuvre dans le Life Gypconnect.

Le Parc national est à nouveau partenaire et bénéficiaire associé de ce programme. Celui-ci projette de réintroduire entre 36 à 60 oiseaux répartis entre la Drôme et les Grands Causses sur les 6 ans de la durée du programme (2022-2028) pour consolider la formation de nouveaux noyaux de population et favoriser les mouvements d'oiseaux entre les Alpes et les Pyrénées. Il prévoit également de développer les expérimentations conduites à l'occasion du Life Gypconnect comme le

déploiement de l'utilisation de munitions sans plomb par les chasseurs, la sécurisation du réseau électrique et de renforcer les actions de prévention et de lutte contre les menaces comme les empoisonnements et les intoxications intentionnelles ou accidentelles.



Zoom sur l'actualité des massifs



Massif Aigoual

La châtaigneraie d'Aumessas se refait une beauté

La châtaigneraie de l'Ayrole a été plantée dans les années 1980 et présente une collection de variétés de châtaigniers des basses Cévennes. C'est une propriété du Parc national gérée en partenariat avec la mairie d'Aumessas. Les arbres vieillissants et très touchés par le chancre avaient besoin d'une bonne taille de rénovation. Aucun élagueur n'ayant pu être trouvé dans ce secteur, une formation sur la taille des châtaigniers a été dispensée en mars, par l'association du Filon vert. Une douzaine de participants a assisté à cette journée qui a permis de former des élagueurs locaux. Les travaux ont été effectués sur une moitié de la châtaigneraie. L'autre partie est prévue pour 2023, ainsi qu'un traitement (bio) contre le chancre.

En parallèle, une réunion de terrain a été organisée à la saison des châtaignes pour présenter l'inventaire des variétés réalisé par Sabine Rauzier du Centre pomologique d'Alès. 14 variétés sont présentes sur ce verger, parmi lesquelles 6 figurent dans la liste de l'AOP châtaigne des Cévennes, 2 sont très peu connues et 7, pour lesquelles il ne reste plus qu'un seul arbre sur le



verger, sont peu répandues. Un travail de conservation de ces variétés doit être entrepris pour sauvegarder cette biodiversité cultivée qui fait aussi partie du patrimoine culturel du territoire. Une diversité génétique importante à étudier et préserver dans ce contexte de changement climatique qui fragilise la châtaigneraie.



Lancement de l'ABC d'Alzon et Arrigas

Les communes d'Alzon et d'Arrigas se sont engagées conjointement dans un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Le projet a été présenté aux habitants lors de la journée de lancement organisée à Arrigas au mois de mai. L'ABC va notamment permettre d'améliorer la connaissance sur les habitats naturels et la flore, les chauves-souris, les insectes pollinisateurs, les oiseaux, les milieux aquatiques et forestiers. La quinzaine d'animations proposée au public a rencontré un grand succès. Un groupe d'observation sur les orchidées a été mis en place et s'est réuni tout au long de la saison, et des inventaires participatifs continus sous forme d'avis de recherche ont été organisés pour les orchidées et les colonies de chauves-souris.





Massif Aigoual

Une haie pour préserver la Dourbie

Le Parc national, en concertation avec la commune de Dourbies et la coopérative d'estive « la Raiolle de l'Aigoual », a souhaité prévenir les risques de lessivage éventuel du migou (fumier de brebis) des parcs de nuit vers les eaux de la Dourbie en confectionnant une zone tampon constituée de haies composites (strates arborées et arbustives).

Une réunion d'échange a eu lieu en janvier, en présence d'Irène Lebeau, maire de Dourbies, de l'association de pêche, du président de la coopérative d'estive, d'une technicienne du Syndicat Mixte Bassin Versant du Tarn Amont (SMBVTA) ainsi que des agents du Parc afin de réfléchir à une solution technique préventive, durable et peu coûteuse. De cet échange est née l'idée de la conception d'une zone tampon au bord du cours d'eau en aval du talweg où sont situés les parcs de nuit (secteur de ravinement).

Ainsi en mars, une double rangée de haies composites (200 plants) a été plantée par l'entreprise Cévennes Paysage en bordure de la Dourbie perpendiculairement au sens d'écoulement de l'eau, afin de constituer une zone tampon multi strates sur une dizaine de mètres de large.



Cette zone tampon « sèche » permettra d'intercepter et d'atténuer le transfert d'éventuels contaminants vers les milieux aquatiques. Un suivi qualitatif de la Dourbie est réalisé régulièrement par le SMBVTA.



Une belle population de Grande Noctule

Suite à une première observation de la Grande Noctule sur la partie nord de l'Aigoual en 2021, de nouvelles prospections se sont déroulées avec l'ONF dans le secteur d'Aire de Côte pour améliorer les connaissances sur cette population de chauves-souris. Les prospections ont été effectuées sur la base des 2 arbres-gîtes découverts l'année dernière. Ils avaient aboutis à la capture d'individus mâles qui ont ensuite été équipés d'émetteurs GPS. Ces individus ont ainsi permis la localisation de 8 arbres-gîtes supplémentaires. Un comptage simultané a abouti à l'identification de 67 Grande Noctule, ainsi qu'un noyau d'une vingtaine d'individus plus au nord du massif, dans le secteur de Marquairès. Ce résultat laisse supposer une population importante sur le massif de l'Aigoual pour cette espèce considérée comme l'une des plus rares parmi les 35 espèces de chauves-souris présentes en France métropolitaine.



Massif Causses Gorges

Le Mésobromion valorisé par le pâturage

Une expérimentation a été lancée depuis deux ans sur le causse Méjean avec le GAEC de Saubert. L'objectif étant de mieux valoriser la ressource herbacée d'une parcelle de Mésobromion par le pâturage plutôt que de la transformer en prairie artificielle.

Le « Mésobromion », prairies semi-sèches des causses sur sols plus profonds (dolines, dépressions...), est un habitat naturel d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation pour le Parc.

Le Brome érigé, graminée dominante de ces prairies, est surtout appétant au printemps. L'expérimentation consiste à diviser la parcelle en plusieurs parcs de quelques hectares et ainsi maîtriser la pression de pâturage et avancer les dates de début de pâturage. L'expérience montre un meilleur prélèvement de la strate herbacée et une diminution d'accumulation de litière. Des modifications de clôtures sont encore nécessaires. Le suivi de cette expérimentation se poursuit.



Opération d'enfouissement et de sécurisation des lignes électriques

À la demande du Parc national et de la LPO, Enedis a réalisé des travaux pour rendre 2 lignes électriques aériennes de moyenne tension (HTA) moins dangereuses pour les oiseaux. Ces opérations sont déroulées à Villeneuve et Frépestel. Elles ont été réalisées grâce au financement du programme européen de préservation du Gypaète barbu, Life Gypconnect. La maîtrise d'œuvre a été assurée par SDEL et EQUANS avec l'intervention de HBE R+O pour les travaux aériens. Sur le premier secteur, la ligne électrique monte depuis la vallée du Tarnon. Pour rejoindre le causse depuis le hameau du Viala, un câble toronné et isolé a été mis en place en remplacement des fils nus. Arrivé à la voie communale, le réseau électrique est alors enfoui jusqu'au hameau de Villeneuve. Sur le second secteur, la ligne monte depuis la vallée de la Jonte dans le ravin des Angles et, à son arrivée sur le plateau, elle se ramifie vers La Citerne à l'ouest et Frépestel à l'est, avant de continuer vers le nord. Là aussi, un câble isolé et toronné a été installé jusqu'au pied de la corniche. Sur le plateau, 760 mètres de câbles ont été enfouis pour dégager ce point sensible de tout obstacle aérien.





Massif Causses Gorges

Un nouveau protocole pour le suivi de l'Apollon

L'Apollon (*Parnassius apollo*) est une espèce de papillon de jour (rhopalocère) protégée à l'échelle nationale et pour lequel le Parc a une forte responsabilité en termes de conservation. Sa chenille se nourrit d'orpin, une plante grasse, poussant sur les dalles calcaires des causses.

Afin de connaître la dynamique spatiale et temporelle de l'Apollon sur les causses Méjean et Sauveterre sur le territoire du Parc, l'établissement a créé un nouveau protocole de suivi de cette espèce. Il porte sur un nombre important de dalles à orpins (250) afin d'englober des sites qui ne sont pas forcément des sites historiques de présence de l'espèce. 10 nouveaux sites ont ainsi été intégrés.

Les 250 dalles géo-référencées doivent toutes être visitées sur une durée de 2 ans. En 2022, les agents ont prospecté 135 dalles. Ce protocole consiste en deux



passages sur chaque dalle avec un premier réalisé du 09 au 20 mai et le second du 21 au 31 mai. Sur chaque dalle, et à chacun des deux passages, le nombre de chenilles par stade larvaire est dénombré. Un ré-échantillonnage des dalles sera effectué tous les 3-4 ans.

Démonstration d'une ramasseuse de pierres à Montbrun

Le 19 avril dernier, 17 agriculteurs du causse Méjean ont assisté à la Fageole et aux Champs à Montbrun, à une démonstration du travail d'une ramasseuse de pierres. Ils ont ainsi pu voir la machine à l'œuvre et échanger sur la technique et les enjeux liés au ramassage de cailloux avec l'entreprise Tarayre basée en

Aveyron et un agent du Parc national. Cet outil est une alternative au broyage et au prélèvement dans les clapas, tas de rochers emblématiques des paysages de l'agropastoralisme, qui sont parfois utilisés lorsque les agriculteurs ont besoin de cailloux pour des travaux ponctuels : entretien des pistes, stabilisation des abords de leurs bâtiments... La machine, attelée à un tracteur, est composée de deux endaineurs rotatifs qui ramènent les cailloux vers le centre, ces derniers sont ensuite récupérés par un gros peigne et finissent dans une trémie qui est vidée régulièrement. Elle ramasse les pierres comprises dans un diamètre de 5 à 50 cm et couvre 1 ha à l'heure environ.





Massif Mont Lozère

Confortement des seuils pour préserver la Sénégrière

Située sur la commune de Vialas, la plaine de la Sénégrière (43 ha) fait partie des propriétés du Parc national. Acquisée historiquement afin de soutenir l'élevage et maintenir les milieux ouverts sur le mont-Lozère, elle représente aujourd'hui une zone humide d'intérêt patrimonial.

Menacée par une importante érosion régressive dans les drains creusés dans les années 70 pour favoriser son assèchement, cette zone humide bénéficie depuis les années 2000 d'actions de génie écologique afin de restaurer son fonctionnement hydrologique et une dynamique écologique propre à une zone humide. L'une de ces actions a consisté en la pose de 150 seuils « étanches ». Ces seuils font, depuis, l'objet de suivis et d'entretiens réguliers.

En septembre dernier, 21 seuils ont été confortés afin d'en conserver le caractère « étanche », en corrigeant les différents mécanismes d'érosion en œuvre au niveau de chaque ouvrage et favoriser le dépôt de sédiments.



Le Pont-de-Montvert termine son ABC, Vialas lance le sien !

Le 9 avril, la municipalité de Pont-de-Montvert – Sud-Mont-Lozère a réuni plus de 30 personnes (élus, habitants, représentants d'associations et d'institutions) pour une journée consacrée au partage des enjeux et à l'élaboration d'un plan d'action communal. Parmi les propositions, 23 mesures ont été retenues et approuvées par le conseil municipal. L'ABC étant terminé, la commune a, sans attendre, initié ses premières actions (groupe de travail avec les agents communaux, recherche de bien vacants sans maître...).

Les collectivités de St André-Capcèze et de Pontails-et-Brésis ont organisé leur deuxième année d'animation et d'inventaire avec toujours une belle mobilisation des bénévoles et acteurs associatifs locaux (actions avec l'EHPAD, le centre hospitalier, la bibliothèque, un hébergeur, un guide accompagnateur, dans des jardins privés...).

L'année se termine avec une bonne nouvelle. En effet, malgré une concurrence très importante au niveau national, la commune de Vialas a été retenue dans le cadre du dernier appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité. Elle officialisera le lancement de son ABC début 2023.





Massif Mont Lozère

Veillée « contes et musée du mont Lozère » à Masméjean

En partenariat avec la communauté de communes des Cévennes au mont-Lozère et la commune du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, le Parc a souhaité organiser une veillée au Labo de Masméjean (lieu de résidence et spectacle), le 30 septembre dernier. L'objectif était de présenter à la population le nouveau projet muséographique de la maison du mont Lozère, de recueillir son impression et d'identifier des témoins et objets afin de l'enrichir. Après un temps de présentation du projet en présence de la muséographe Cécile Auréjac, le public était invité à un temps d'échange autour d'un repas partagé. A l'issue de cette pause gourmande, les participants ont pu bénéficier du spectacle « L'envol » conté par Malika Verlaguet. Cette création bilingue (français/occitan) soutenue par le Parc, fait écho à la volonté de valoriser davantage l'oralité dans la nouvelle exposition permanente de la maison du mont Lozère.



Poursuite du développement touristique du mont-Lozère

La mise en œuvre du programme d'actions du pôle de pleine nature du mont Lozère s'est poursuivie en 2022.

Il a donné lieu à des travaux d'amélioration des pistes du domaine nordique du col de Finiels, à la finalisation des travaux d'ouverture, de balisage et de pose du mobilier directionnel du réseau multipratiques sur les parties sud-ouest et nord-est du massif ainsi qu'à la définition des contenus du mobilier d'information, de la stratégie de communication.... L'établissement a accompagné le syndicat à toutes les étapes : en amont, pour garantir la compatibilité de ces équipements avec la préservation des milieux et la quiétude des lieux (mobilier signalétique, travaux d'amélioration des sentiers), et au moment de la conception des supports de communication pour que les valeurs d'un tourisme durable y soient largement exprimées (comportements à adopter en milieu naturel, réglementation, présentation du territoire...).

Cette année, l'établissement a collaboré plus particulièrement à la définition des supports d'information du sentier d'interprétation du site de Barrandon, au suivi des travaux réalisés en cœur de Parc, à la rédaction des trois cartoguides du mont Lozère « Pays des Sources » et à la conception du projet de liaison douce entre la station du mont Lozère et le col de Finiels.





Massif Piémont Cévenol

« Le train des étoiles » entre en gare à Génolhac

Le 26 août dernier, le “Train des étoiles”, spécialement affrété par la Région Occitanie et la SNCF, a transporté 80 personnes, venues majoritairement de Nîmes et Alès, pour découvrir Génolhac et le ciel exceptionnel du Parc national. Les visiteurs ont d’abord découvert le patrimoine du centre bourg accompagnés de guides avant de se rendre en bus LiO sur le site du Plos des Egaux où ils ont observé la voûte céleste en compagnie de plusieurs associations d’astronomes amateurs. Fruit d’une collaboration entre la Région, la SNCF, la commune et ses bénévoles, les associations d’astronomes amateurs, Cévennes Tourisme et le Parc, cet évènement a permis de faire découvrir le territoire et de valoriser la ligne ferroviaire du Cévenol.

Inauguration du sentier de Saint-Sébastien Aigrefeuille

Le 17 septembre 2022, Alès Agglomération et la commune de St Sébastien d’Aigrefeuille ont inauguré un magnifique sentier d’interprétation dédié aux patrimoines de la commune et des Cévennes. Résultat de la forte implication de nombreuses associations locales, ce sentier valorise, au travers de plusieurs panneaux d’interprétation, les éléments tant architecturaux, que paysagers propres à cette commune

gardoise située au sud du territoire du Parc. L’histoire des lieux, les traces du passé et la biodiversité associée aux paysages d’aujourd’hui sont également au cœur des éléments d’interprétation jalonnant le parcours posé.

Ce résultat particulièrement réussi est aussi et surtout le fruit du travail important de l’équipe municipale, qui a su fédérer et animer un comité de pilotage dynamique et très impliqué tout au long du processus de réflexion et de création des contenus. Le Parc est heureux d’avoir pu participer à ce projet par un appui technique et le financement de la restauration d’une calade.





Massif Piémont Cévenol

Un plan guide pour l'aménagement d'un espace public à Meyrannes

La commune de Meyrannes, ancienne commune minière, a sollicité l'établissement public pour l'aider à requalifier les espaces publics du quartier de Clet, situé au bord de la Cèze. Une visite de terrain a permis

d'identifier les enjeux autour de ce site, très utilisé mais aussi peu organisé et attrayant : végétaliser et renaturer le site, intégrer de manière cohérente les équipements sportifs prévus, redéfinir le lien avec la rivière et les bâtiments d'habitation proches. Ils ont été mis en exergue dans le projet de « plan-guide » proposé par les équipes du pôle architecture, urbanisme et paysage de l'établissement. Ce document servira de base pour l'organisation et le déroulement des futures opérations d'aménagement sur ce quartier.



Anduze s'engage à réduire la publicité

La publicité est interdite dans les parcs nationaux et régionaux afin de protéger leurs paysages exceptionnels. Cette loi est peu connue et appliquée. En 2022, dans le cadre de sa convention d'application de la charte du Parc, la commune d'Anduze s'est engagée dans une démarche globale et concertée de réduction de la publicité. Une commission participative a été constituée et la DDTM de Nîmes a consacré une journée d'information et de formation aux membres de la commission sur les différentes réglementations de publicité applicables. Elle aide la commune à réaliser un diagnostic de terrain pour identifier les publicités problématiques afin de mettre en place les premières actions. Dans le même temps, la commission prépare une action de communication avec la population en s'appuyant en amont sur un travail mené avec les commerçants afin de traiter globalement le problème tout en assurant la visibilité nécessaire des commerces.





Massif Vallées cévenoles

L'Aigle botté fait une arrivée discrète

L'Aigle botté, espèce migratrice transsaharienne, arrive sur le territoire du Parc à partir de la mi-mars. Ce rapace est le plus petit représentant des aigles présents sur le territoire national. Seulement 3 couples nicheurs sont répertoriés à ce jour sur le territoire du Parc. Cette espèce rare est liée à la présence de vastes étendues boisées entrecoupées de zones ouvertes. Pour sa nidification, l'Aigle botté choisit un versant boisé peu accessible, bien exposé à l'abri des vents dominants et plutôt sec. Si tout se passe bien, 1 à 2 jeunes seront élevés et s'envoleront au cœur de l'été. Début avril, pour la première fois, un berger a signalé la présence de deux aigles bottés dans la vallée de la Mimente. Suite à ce témoignage, un agent du Parc a également fait une observation d'un individu chassant à haute altitude sur ce même secteur.

Une opération d'observation collective avec quelques habitants passionnés et d'anciens gardes du Parc a été



ensuite organisée, fin juin, pour détecter le site de reproduction de ce couple. Cette observation n'a malheureusement pas permis de détecter l'aire de nidification. Une opération similaire sera reconduite en 2023, lors des parades nuptiales, afin d'augmenter les chances de détection. Si l'opération est un succès, un périmètre de quiétude sera mis en place autour de l'aire pour assurer la tranquillité du site durant sa nidification et contribuer ainsi à la protection d'une espèce rare et sensible aux dérangements.



Rencontre avec les habitants de la vallée française

Des habitants de la vallée française ont initié un groupe de réflexion et de proposition, fondé sur une « demande de parc ». Ces habitants ont exprimé des préoccupations et des attentes. Elles portent sur la démographie et le maintien des habitants en zone cœur, les énergies renouvelables, l'agriculture, l'architecture, le dialogue et les relations humaines. Une première étape a permis d'échanger sur la démarche citoyenne avec les élus des communes concernées. La direction du Parc a ensuite rencontré plusieurs personnes impliquées dans la démarche à Sainte-Croix-Vallée-Française. Au mois de juin, un groupe plus important d'habitants a été accueilli au siège du Parc à Florac. Habitants et agents du Parc partagent le principe de collaborer pour articuler les exigences de la réglementation nationale qui s'applique également au sein du parc (notamment en matière d'urbanisme), avec la réalité des modes de vie actuels sur le territoire. Il a été convenu de mettre en place des rencontres régulières sur les sujets principaux, afin de poursuivre et améliorer la compréhension mutuelle. La demande porte également sur les enjeux de représentation des habitants permanents et de leur intégration dans la gouvernance de l'établissement. A ce titre, 3 habitants des vallées cévenoles ont intégré le Conseil Économique Social et Culturel (CESC) de l'établissement.



Saint-Germain de Galberte retenu pour un ABC

Après une période d'incubation, la candidature de Saint-Germain de Galberte à l'Atlas de la Biodiversité communale (ABC) a été retenue par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). La commune travaillera en lien étroit avec les associations locales et les habitants sur les thèmes suivants : rôle des milieux ouverts, zones

humides et cours d'eau, enjeux environnementaux entourant les pratiques de débroussaillage, la microfaune et la biodiversité des sols en lien avec les pratiques agricoles, forestières et le jardinage, le rôle des pollinisateurs et des plantes mellifères dans les pratiques agricoles, la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et la gestion du village de vacances (notamment autour de l'éclairage nocturne). Le projet qui durera 3 ans, débutera par un cycle d'activités participatives de découverte, de sensibilisation et d'inventaires.



A bicyclette !

Parmi les VTT à leur disposition, les agents du massif Vallées Cévenoles en possèdent 2 à assistance électrique (AE). Cette année, 35 sorties à VTT AE ont été effectuées par les gardes. Dans le cadre de leurs missions, ils ont ainsi parcouru plus de 1850 km de pistes et sentiers. Selon leurs retours, ce mode de déplacement plus doux permet une observation plus facile des espèces animales. Il est également apprécié par les habitants lors de leurs rencontres avec les gardes. Ils estiment en effet que le vélo est davantage en adéquation avec la mission de protection de l'environnement de l'établissement. Certains se souviennent d'ailleurs qu'à l'époque les gardes sillonnaient le territoire à cheval ! Le VTT AE est tout à fait adapté pour sensibiliser les visiteurs sur les chemins de randonnées. Il est silencieux et n'occasionne pas de poussière. Pour les relevés scientifiques le VTT AE permet de parcourir plus de distance et de gagner du temps par rapport à un circuit pédestre, et d'accéder à des pistes difficilement praticables en voiture.



Ils nous ont rendu visite en 2022



Echanges autour de la mobilisation citoyenne

Du 4 au 6 avril dernier, le Parc a accueilli une délégation composée d'une quinzaine d'agents des parcs nationaux dans le cadre du groupe de travail interparcs sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Il a notamment été question de la mobilisation citoyenne engagée par la commune de Saint-Privat de Vallongue pour réaliser son ABC.



Deux visites préfectorales

Le préfet de la Lozère, Philippe Castanet, accompagné par David Ursulet, sous-préfet de Florac, s'est rendu sur le territoire du Parc à deux reprises au cours de cette année. Les visites se sont déroulées les 3 mai et

7 septembre. La première qui a eu lieu au siège du Parc, a été l'occasion de présenter l'établissement et ses missions. Lors de la seconde, une visite de terrain sur la cause Méjean a permis d'échanger autour des actions conduites par l'établissement public.





Rencontres sur les ABC avec le Parc national des Pyrénées

Du 10 au 12 mai 2022, l'établissement public a accueilli une délégation de 22 personnes composée d'élus et d'agents du Parc national des Pyrénées dans

le cadre de journées d'échanges entre acteurs mobilisés au travers des ABC. Les représentants de 12 collectivités pyrénéennes et de 12 homologues cévenoles ont participé à des ateliers de réflexion et de partage d'expériences dont le thème principal était l'action en faveur de la biodiversité. Cette démarche, cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a été particulièrement enrichissante pour les acteurs des deux territoires.

Visite de la direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Stéphanie Dupuy-Lyon, directrice générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) au ministère de la Transition écologique, accompagnée par Pierre-Edouard Guillain, adjoint à la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et de Benoît Archambault, chef du Bureau des espaces protégés ont été accueillis le 28 octobre dernier. Au programme : visite de terrain sur la RICE, les ABC et la préservation des



busards à Saint-Privat de Vallongue, découverte de la maison du Tourisme et du Parc de Florac et échanges autour de l'élevage sur le causse Méjean.



Le GT Tourisme se réunit en Cévennes

En octobre 2022, 6 chargés de mission tourisme des parcs nationaux de la Vanoise, des Écrins, de la Guadeloupe, des Pyrénées, de Forêts et de Port-Cros sont venus à Thoiras dans les Cévennes pour participer au groupe de travail inter-parcs sur le tourisme. Les échanges ont porté sur la fréquentation, les évolutions de la marque *Esprit parc national* et les stratégies touristiques de chaque Parc.

Gestion de l'établissement public

1. Autorisations d'emplois

La dotation de moyens pour l'année 2022, notifiée le 14 février 2022 attribue 86 ETPT et 77,2 ETP à l'établissement. L'établissement a souffert du départ de plusieurs agents occupant des postes clés. Certains ont pu être remplacés assez rapidement : chef de pôle forêt (par le chargé de mission observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique) ou chargé de mission agro-pastoralisme (mais après 6 mois la personne est démissionnaire), chargé de mission architecture, secrétaire générale. D'autres malheureusement n'ont pas été remplacés (ex : chef de service développement durable) entraînant de longs mois d'intérim, avec forcément à la clé une situation dégradée.

Ces changements ne sont pas sans conséquence sur le fonctionnement de l'établissement expliquant que pour la première fois depuis 7 ans les seuils d'emplois ETP et EPTP ne seront pas totalement saturés.

Les consommations se montent à 85,33 ETPT et 77,1 ETP au 31/12/2022.

Contrats aidés hors plafond (seuils d'emplois) :

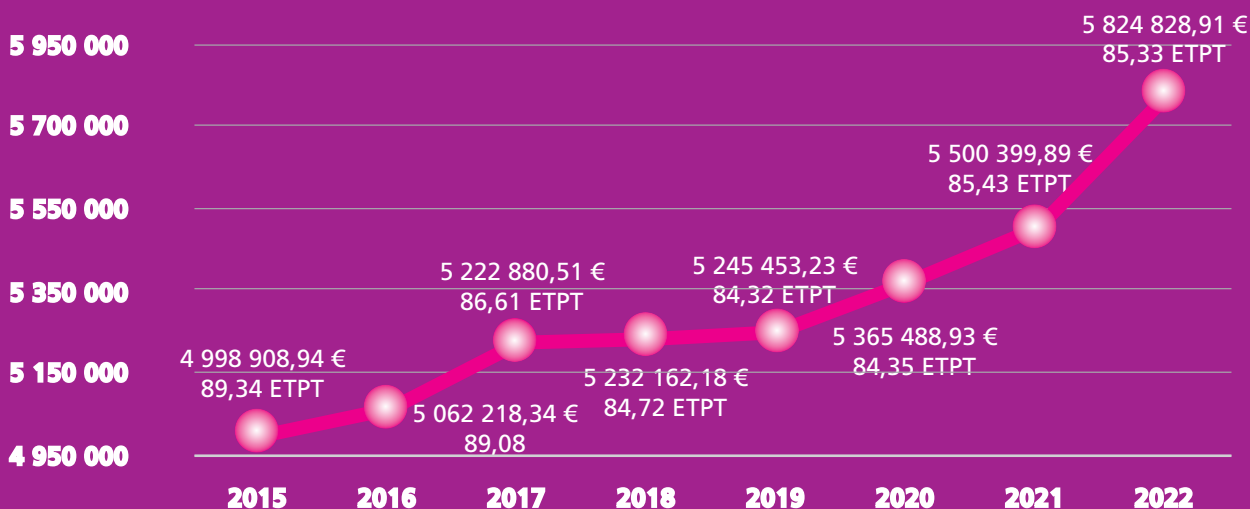
- ▶ *Contrats d'apprentissage* : accueil de 4 apprentis en 2022 dont 3 ont quitté l'établissement en 2022.
- ▶ *Un service civique* : sur la mission sensibilisation et protection de la biodiversité à l'échelle communale
- ▶ *Autres emplois hors plafond* : 2 chargés de mission (pollinisateurs et observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique - OEASC), un programmateur informatique (OEASC et Géonature) sur des contrats de plus d'un an et deux saisonniers chargés de l'accueil de terrain cet été sur le mont-Lozère.



L'enveloppe globale des dépenses de personnel se monte à 5 824 829€ en AE et CP (crédits de paiement) soit + 324 419 € par rapport au compte financier 2021.

Les charges salariales sont en hausse, à la fois en global et en coût moyen par agent : l'augmentation du point d'indice le 1^{er} juillet 2022 (+3,5%) ainsi que les différentes réformes (quasi statuts, modification des régimes indemnitaires...) qui ont impacté la gestion des personnels de la fonction publique ces dernières années expliquent cette situation. Si une baisse sensible (50%) des allocations de retour à l'emploi avait été observée entre 2020 et 2021, l'année 2022 se caractérise par une hausse très importante (+ 93%) liée pour l'essentiel aux ruptures conventionnelles réalisées en 2021 et 2022.

Evolution des dépenses de personnel



2. Autorisations budgétaires

La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde budgétaire excédentaire de 390 236 €, en partie dû au décalage entre l'encaissement des recettes liées au plan de relance et les dépenses correspondantes qui ne seront réalisées que l'an prochain.

DÉPENSES RÉALISÉES			RECETTES RÉALISÉES	
Enveloppes	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	5 824 829 €	5 824 829 €	1 466 424 €	Recettes fléchées
Dépenses de personnel	4 849 863 €	4 849 863 €	11 141 €	Recettes propres fléchées
Contributions employeur au CAS	974 966 €	974 966 €	272 380 €	Autres financements publics fléchés
Intervention	271 793 €	299 448 €	1 182 903 €	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	1 416 933 €	1 358 805 €	7 146 326 €	Recettes globalisées
Investissement	938 427 €	739 431 €	6 894 535 €	Autres financements de l'Etat
			251 791 €	Recettes propres
DEPENSES / Dépenses	8 451 982 €	8 222 513 €	8 612 750 €	RECETTES / Recettes
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	390 236 €			Solde budgétaire (déficit)

Le plan de relance débuté en 2021 et qui prendra fin en 2023 a toujours des incidences très fortes sur le budget de l'établissement.

Pour rappel, l'établissement a bénéficié de :

- ▶ 788 070 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sur l'appel à projets immobiliers de l'Etat (7 bâtiments concernés),
- ▶ 1 727 272 € pour 5 actions retenues au titre de la biodiversité (diminution de la pollution lumineuse issue de l'éclairage public, implantation de haies mellifères pour un territoire encore plus accueillant pour les pollinisateurs, rénovation exemplaire de la ferme du Bramadou pour la création de logements, adaptation du gîte Aire de Côte aux nouvelles demandes du public et enfin amélioration des conditions de conservation du patrimoine cévenol de la collection « Musée de France »).

Les crédits liés à l'appel à projets immobiliers ont été engagés à plus de 87% et payés pour 80%. Trois chantiers ont été achevés en 2022 (Rénovation du logement de la Ségalières, réfection et isolation de la toiture des bureaux des Crozes Bas et du Pont de Montvert). Les travaux sur le logement de Ventajols seront quant à eux terminés en 2023, de même que les travaux d'installation de la chaudière à granulés sur le gîte d'Aire de Côte.

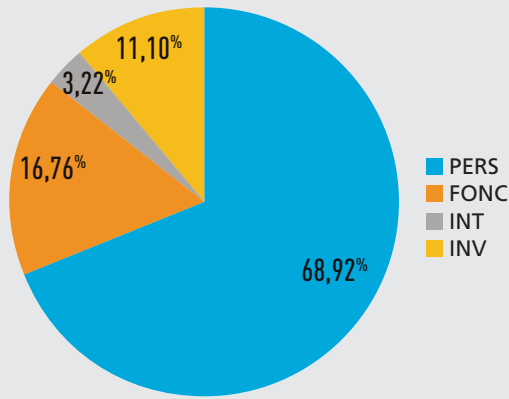
Le volet biodiversité a été engagé à plus de 70% et payé pour 19%. Les engagements se sont accélérés sur les projets « Réserve Musée de France », rénovation de la ferme du Bramadou et l'implantation de haies mellifères. Pour le moment, le calendrier d'utilisation des fonds d'ici 2023 n'est pas remis en cause. L'EP PNC est confronté à la capacité des entreprises locales à répondre aux appels d'offres et à s'approvisionner.

Outre les dépenses de personnel qui ont fortement augmentés en 2022, les dépenses de fonctionnement et d'intervention ont progressé dans une moindre mesure (avec la contribution au projet pollinisateurs notamment et les premiers versements réalisés dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public).

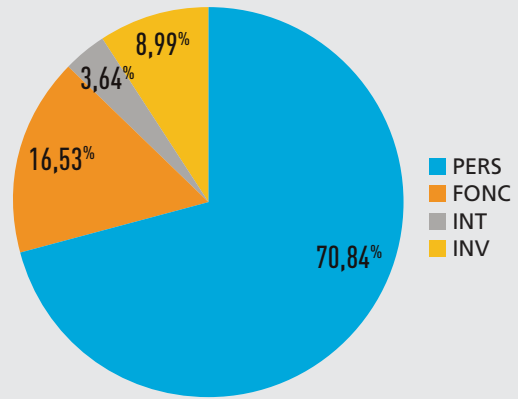
L'année 2022 se caractérise par une consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de plus de 96,5 % (95,68% en AE et 95,62% CP en 2021), après les ajustements du dernier budget rectificatif.

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

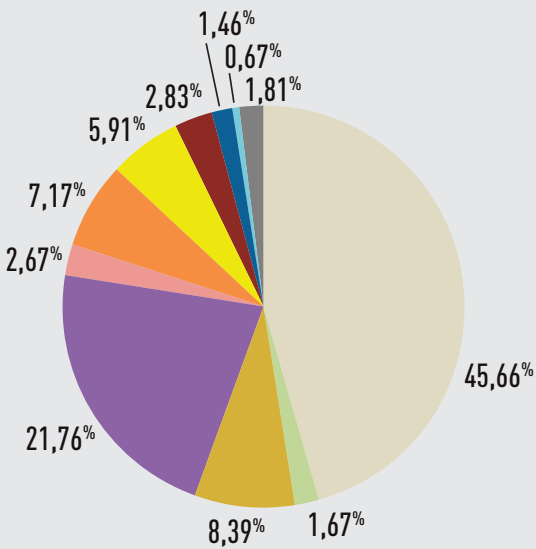
Autorisations d'engagement consommées par enveloppe



Crédits de paiement consommés par enveloppe



Le bureau de l'EP PNC a répondu favorablement à 77 demandes de subventions (90 en 2021) sur 79 dossiers présentés en commission (95 en 2021). Le montant des subventions attribué en 2022 s'élève ainsi à 271 793 € selon la répartition suivante :



Subventions attribuées au territoire en 2022

- Architecture, Urbanisme et Paysages : 25 bénéficiaires, 126 017 €
- Forêt : 4 bénéficiaires, 4 606 €
- Cynégétique : 3 bénéficiaires, 23 150 €
- EEDD : 14 bénéficiaires, 60 047 €
- Biodiversité : 2 bénéficiaires, 7 373 €
- Tourisme : 2 bénéficiaires, 19 800 €
- Agriculture : 19 bénéficiaires, 16 300 €
- Patrimoine culturel : 4 bénéficiaires, 7 800 €
- Contrat patrimoine : 1 bénéficiaire, 4 032 €
- Parc'Assos : 1 bénéficiaire, 1 835 €
- Projets innovants : 1 bénéficiaire, 5 000 €



3. Les recettes encaissées

Plus de 94% des recettes prévues au BR1 ont été encaissées.

La contribution versée par l'OFB se monte à 6 894 535 € en 2022 (+ 108 000 €) par rapport à 2021. Elle représente 80% des recettes (75,7% en 2021).

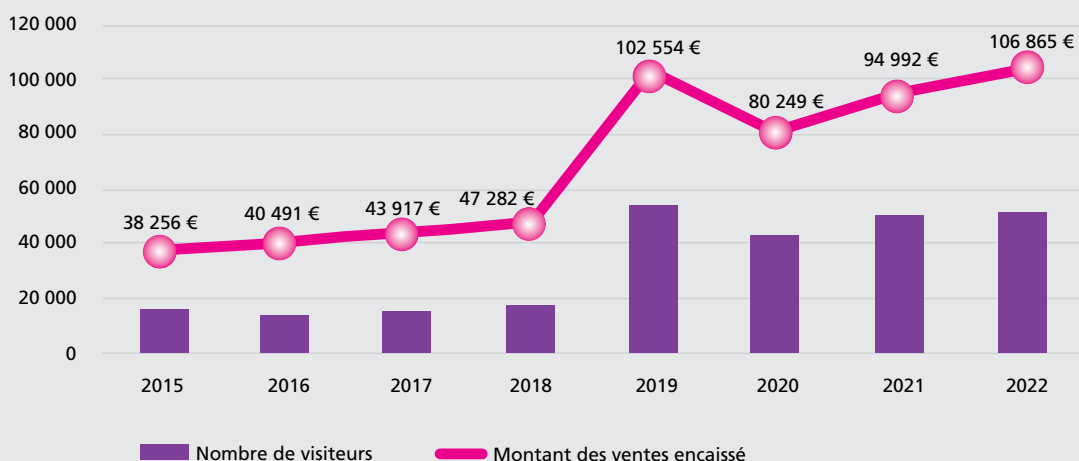
Les versements intermédiaires liés au **Plan de relance** représentent en 2022 la somme de **647 727 €** soit 7,5% des recettes. L'établissement est également parvenu à encaisser des subventions importantes, sentier d'interprétation du Mas de la Barque/Pic Cassini (FEDER), expérimentation oignons doux (acompte), et subventions Agribio (FEADER et Agence de l'eau), mais reste en attente du versement de la dernière subvention agriculture biologique (FEADER) et du solde expérimentation oignons doux.

Les subventions d'investissements perçues par l'EP PNC de la part du **MTE-CT** représentent en 2022 la somme de **455 718 €** soit 5,2% des recettes. Ces financements concernent des travaux sur les bâtiments de l'EP PNC (réaménagement des locaux du siège, réfection des toitures, installation d'une chaudière à granulés dans un logement...)

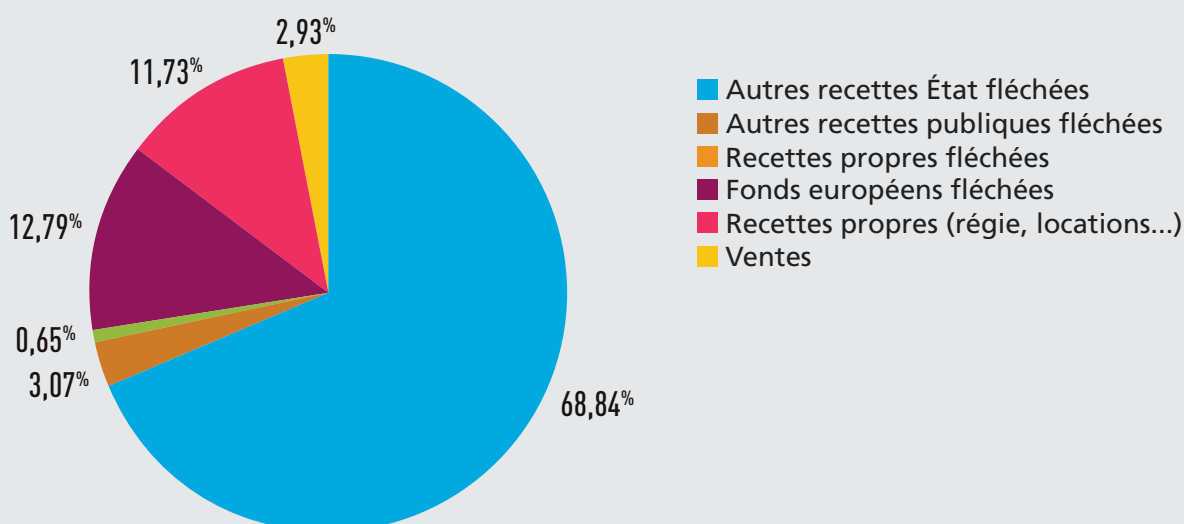
Les recettes propres de l'établissement, de 251 791 € (578 402 € en 2021), concernent les ventes de produits, les locations ainsi que les ventes de biens immobiliers qui après une année 2021 exceptionnelle (vente de deux bâtiments pour 348 042€) redeviennent à des niveaux habituels. Les recettes liées à la vente des véhicules de l'établissement s'élèvent à 20 280 €. Les recettes liées à la redevance des établissements marqués « Esprit Parc » ont été encaissées pour un montant de 8 050 €.

Le chiffre d'affaire de la maison du tourisme et du Parc à Florac, après deux années marquées par la crise Covid, continue sa progression en 2022 et a dépassé le chiffre d'affaire de 2019.

Evolution des ventes et du nombre de visiteurs à la MTP de Florac depuis 2015



L'origine des recettes 2022 (hors contribution OFB) peut être schématisée de la manière suivante :



4. Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat 2022 fait apparaître une perte de 708 338 €, une capacité d'autofinancement de 151 392 € et une augmentation du fond de roulement de 371 462 €. Ce déficit important au niveau du compte de résultat est principalement dû à l'augmentation des charges de personnel mais aussi à des montants de dotation aux amortissements et aux provisions (écritures comptables) très importants par rapport à l'année passée, ainsi qu'à des montants de produits liés aux ventes immobilières plus faibles. Pour autant la situation de l'établissement n'est pas en danger.

Le fonds de roulement et la trésorerie atteignent des niveaux records (plus de 2,6 M €) mais cette situation est cependant exceptionnelle car les décaissements du plan de relance non réalisés en 2022 se reporteront en 2023 impactant ainsi la trésorerie et le fonds de roulement de l'établissement.

5. Les marchés publics

Près de dix marchés à procédure adaptée ont été passés en 2022 contre près d'une trentaine en 2021 (année exceptionnelle avec le lancement du plan de relance).

L'établissement adhère également à plusieurs groupements de commandes pour un montant total de près de 113 700 € (- 69 313 € par rapport à 2021). Cette baisse s'explique notamment par l'impossibilité de commander des véhicules via l'UGAP en fin d'année 2022.

Direction des Achats de l'Etat (31 344,50 €)

Electricité (EKWATER et EDF) et téléphonie fixe (SFR)

ONCFS (758,35 €)

Groupement Environnement Habillement
(pas de commande en 2022 – Nouveau marché en 2023)

Préfecture de la Région Occitanie (9 771,94 €)

Assurance RC / Expositions / Bâtiments (SOFAXIS),
maintenance ascenseurs (OTIS) / Ménage à compter
du 1 octobre 2022

UGAP (71 770 €)

Assurance véhicules, acquisition véhicules,
téléphonie portables, renouvellement copieurs

Enfin, les marchés en cours en 2022, contractualisés avec près d'une dizaine d'entreprises, ont permis d'injecter près de 340 000 € dans le tissu économique local.



Bilan de l'inter-parc

1. Gouvernance et représentation du collectif

La directrice de l'établissement s'est entretenue bimensuellement avec les membres du **collège des directions**. Les Cévennes ont d'ailleurs accueilli le premier séminaire, le second s'est déroulé au Parc amazonien de Guyane.

Le collectif est aussi organisé autour des présidents de chacun des onze établissements publics auquel à participé Henri Couderc. Rozenn Hars, présidente du Parc national de la Vanoise assure depuis avril 2022 la présidence de la **Conférence des présidents**.

Le point de vue des parcs nationaux a été porté dans les discussions nationales sur la politique publiques « aires protégées ».

Le délégué inter-parcs nationaux a été impliqué dans **plusieurs instances extérieures stratégiques** : le Comité national biodiversité, la Conférence des aires protégées, le Conseil d'administration de RNF et à la Commission aires protégées de l'UICN.

Enfin, il faut noter la **relance de la dynamique de la Commission scientifique des parcs nationaux**, qui regroupe l'ensemble des présidents de nos conseils scientifiques et quelques membres du conseil scientifique de l'OFB, et son rapprochement avec le collège des directions afin de produire des éléments de doctrines partagés sur les grands sujets agitant la politique biodiversité (énergies renouvelables, libre évolution, place des pollinisateurs...).



2. Actions collectives inter-parcs

Pour le collectif des parcs nationaux, l'année 2022 aura avant tout été marquée par la **signature d'une nouvelle convention de rattachement à l'OFB** le 30 mars pour une durée de 5 ans. Celle-ci rénove en profondeur le lien entre nos établissements en instituant notamment un pilotage opérationnel rapproché de la convention au niveau des directeurs généraux délégués de l'Office qui devrait permettre de tirer les enseignements de la première convention et remédier à certaines lacunes rencontrées ces dernières années.

Cette nouvelle convention prévoit également un **transfert du pilotage de la communication institutionnelle** des parcs de l'OFB au collectif lui-même, qui se concrétise en particulier par le recrutement d'une chargée de communication du collectif. Cette reprise en main de notre communication devrait permettre de consolider notre collectif et de peser sur les débats publics à l'échelle nationale.

L'action collective se concrétise bien évidemment par un fonctionnement intense des **groupes de travail inter-parcs** que ce soit sur les fonctions métiers ou les fonctions support, ou le montage de projet inter-parcs comme celui sur la pollution lumineuse soumis au financement du programme Life stratégie nature. Le Parc national des Cévennes est représenté dans chacun des groupes de travail interparcs par une participation assidue et active de ses personnels.

Il faut noter également :

- ▶ **l'action parlementaire du collectif** qui s'est soldée en particulier par une **consolidation des schémas d'emploi en 2022** pour les parcs et par **l'évolution de la dotation biodiversité aux communes** afin de servir toutes les communes adhérentes et non pas les seules communes de cœur de parc.
- ▶ A l'occasion de la **réforme de la Politique Agricole Commune (PAC)**, le collectif des parcs nationaux et la Fédération des parcs naturels régionaux ont engagé une réflexion commune sur la compatibilité de la PAC avec la préservation de la biodiversité et les territoires d'exception.
- ▶ Le collectif a également pris part à la consolidation de la **cellule inter-réseaux de coopération internationale** aux côtés de RNF, de la FCEN et de la FPNR. Créée en 2021 et soutenue par l'AFD et l'OFB, la cellule a pour objectif de contribuer à l'extension et à la consolidation des aires protégées à l'échelle mondiale en mobilisant les gestionnaires français dans les projets de coopération internationale.

2. *Inachis io*1. *Colletes hederæ*3. *Cetonia aurata*4. *Macroglossum stellatarum*5. *Bombus sylvarum*6. *Episyrrhus balteatus*7. *Lycaena virgaurea*

Pollinisateurs : mission reconquête

Les magnifiques illustrations de Julien Norwood sont issues d'une série de 20 dessins visant à mettre en valeur des espèces cruciales dans le cadre du programme pollinisateurs mené par le Parc.

CRÉDITS PHOTOS

Lise Merlin, Bruno Descaves, Régis Descamps, Yannick Manche, Adrien Majourel, Yann Dissac, Caroline Devevey, Stephan Corporon, Eddie Balaye, Jean-Pierre Malafosse, Isabelle Malafosse, Emilien Hérault, Eleonore Solier, Olivier Prohin, Arnaud Bouissou, Gaël Karcezewski, Florian Herold, Natacha Maltaverne, Rémy Barraud, Eric Dessoliers, Pauline Roux, Denis Clerc, Central India, Paul Moulin, Rémy Chevènement, Edwige de Feraudy, Carine Esculier, Camille Savary, Semelles au vent, Baptiste Algoët, Franck Alary, Juliette Wettstein, Richard Scherrer, Véronique Holstein, Stephan Garnier, Mathieu Descombes, Jean-Christian Garlenc, Hervé Picq, Pascal Labbe, Guillaume Cannat, S. Wroza.

Mise en page & impression : Parc national des Cévennes - Mars 2022





Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • F 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>



@Parc.national.des.Cevennes



@parcnationaldescevennes



@PnCevennes



Parc national des Cévennes



Chaîne Parc national des Cévennes